



RAPPORT FINANCIER 2025

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 31 décembre 2025

GROUPAMA GRAND EST
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 STRASBOURG Cedex



SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Membres du Conseil d'Administration	3
1.2 Membres du Comité de Direction.....	4
1.3 Commissaires aux Comptes	5

2. RAPPORT DE GESTION

2. Rapport de Gestion 2025	7
----------------------------------	---

3. COMPTES ANNUELS

3. Annexe comptable 2025.....	39
-------------------------------	----

4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2025.....	81
4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 2025.....	90
4.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conditions de rachat et utilisation des certificats mutualistes 2025.....	94

5. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MAI 2026

5 Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Mai 2026.....	98
---	----

6. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

6. Attestation du Responsable de l'Information.....	108
---	-----

1- INFORMATIONS GENERALES

1.1 Membres du Conseil d'Administration

Situation au 01/07/2026

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION GROUPAMA GRAND EST

	Année d'élection ou de réélection au Conseil d'Administration	Année de fin de mandat
PRESIDENT		
Monsieur François SCHMITT	2021	2027
VICE-PRESIDENTS		
Madame Sophie BOILLIN	2021	2027
Madame Marie FISCHER	2025	2031
Monsieur Jean-Louis STEMART	2021	2027
Monsieur Philippe THIEBAUT	2021	2027
MEMBRES DU BUREAU		
Monsieur Yannis BALTZER	2026	2031
Monsieur Philippe DELAIRE	2023	2029
Monsieur David DOYER	2026	2027
Monsieur Jean-Pierre GROS	2021	2027
Monsieur Dominique LUX	2023	2029
Madame Aline MENONVILLE	2021	2027
Madame Lucette MICHEL	2023	2029
Monsieur Christophe MONIOT	2025	2031
ADMINISTRATEURS		
Monsieur Emmanuel ANDREO	2021	2027
Madame Marie-Pierre CATTET	2023	2029
Monsieur Laurent COURTOIS	2025	2029
Madame Sandra DESGREZ	2025	2029
Monsieur Gérald LEROUX	2025	2031
Monsieur Jérôme MATHIEU	2023	2029
Madame Nathalie MINOT	2023	2029
Madame Géraldine MORQUE	2025	2031
Madame Sophie OSTE	2025	2031
Monsieur Jean-Marc PFRIMMER	2025	2031
Madame Corinne SAPIN	2021	2027
Madame Sari VARNEY	2021	2027
Monsieur Thierry WOLF	2023	2029
ADMINISTRATEURS SALARIES		
Madame Francine BACHER	2024	2027
Madame Fanny WURTZ	2024	2027

1.2 Membres du Comité de Direction

Situation au 01/07/2026

LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION GROUPAMA GRAND EST

DIRECTION GENERALE

Monsieur Benoît DOUXAMI	Directeur Général
Monsieur Emmanuel DALBARADE	Directeur Général Adjoint - Finances, Audit, Conformité, Pilotage et Informatique
Monsieur Hubert ROTH	Directeur Général Adjoint - Développement et Opérations

MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

Monsieur Vincent AUBERT	Directeur Relations Clients
Monsieur Jean-Marc GIRAUDET	Directeur Pilotage
Madame Amandine GREUSARD	Directeur Ressources Humaines et Communication
Monsieur Laurent GUYON	Directeur Développement
Madame Thérèse LEVANTI	Directeur Indemnisation
Monsieur Christophe LEZZERI	Directeur Entreprises, Collectivités et Courtage
Monsieur Ludovic MORIN	Directeur Financier
Madame Nathalie OBER	Directeur Secrétariat Général, Juridique et Durabilité
Monsieur Jacques REYDEL	Directeur Risques, Contrôle Interne et Sécurité Financière
Monsieur Paul TRIEBEL	Responsable Systèmes d'Informations

1.3 Commissaires aux Comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

DELOITTE & ASSOCIES

51 bvd Marius Vivier Merle - 69003 LYON

2- RAPPORT DE GESTION 2025



RAPPORT

DE GESTION

SUR LES OPÉRATIONS

DE L'EXERCICE 2025

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 31 décembre 2025

GROUPAMA GRAND EST
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 STRASBOURG Cedex



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17/04/2026

RAPPORT DE GESTION sur les opérations de l'exercice 2025 Clos le 31 DÉCEMBRE 2025

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Synthèse et principaux éléments de l'exercice 2025

Environnement économique et financier

L'année 2025 confirme une inflation européenne qui reste proche de 2%, accompagnée d'une croissance faible. La Banque Centrale Européenne a donc diminué ses taux d'intérêts de 1 point, passant de 3% en début d'année à 2% en juin 2025. En France, l'instabilité politique persistante depuis 2024 a continué de limiter la confiance des acteurs économiques tout en creusant le déficit public et la dette. Ces incertitudes freinent en effet les investissements, favorisent l'épargne de précaution, d'autant plus que les prélèvements obligatoires, impôts et taxes continuent de croître. La chute inédite de la natalité française rajoute un facteur aggravant sur la soutenabilité à long terme de la dette publique. Dans ce contexte et comme anticipé par les marchés financiers, les principales agences de notation ont dégradé à l'automne la notation de la France de AA à A, sans panique des marchés à ce stade, le taux d'intérêt à 10 ans évoluant vers 3,5%, soit 0,7 point de plus que l'Allemagne mais davantage que la plupart des pays de la zone euro.

A l'inverse en Allemagne, face à une croissance nulle et des enjeux stratégiques majeurs (moderniser le secteur de la défense et résoudre le sous-investissement chronique dans les infrastructures), le gouvernement a lancé un plan de relance massif en utilisant les capacités d'endettement disponibles. Ses effets sont attendus en 2026 et pourraient entraîner les autres économies de la zone euro.

Dans ce contexte de taux d'intérêts élevés, Groupama Grand est sensiblement accru ses investissements en obligations (+ 105 313 K€ en valeur bilan), permettant de sécuriser un résultat financier élevé sur plusieurs années, tout en améliorant les indicateurs ESG suivis dans le cadre de la stratégie d'investissements durables.

2025, concrétisation du plan stratégique

Au niveau de l'entreprise, le plan stratégique Univers2027 est entré en 2025 dans une phase de concrétisation sur tous ses piliers : capital humain, qualité de service, performance et RSE. En effet 15 des 40 chantiers ouverts ont pu livrer tous leurs résultats en 2025 sur de multiples domaines. Ils ont notamment permis de transformer le recrutement des collaborateurs, de s'engager auprès des sociétaires et de leur proposer un programme de fidélité, de renforcer la maîtrise des coûts de sinistres en dommages et en automobile, de se développer sur le marché ACPS et d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Les travaux se poursuivront en 2026, tout en déclinant le plan stratégique du Groupe Ambition 2030.

Les ressources humaines de GGE

La mobilisation des équipes a permis de diminuer le turnover en 2025 avec un nombre de recrutements important (notamment par le vivier de la cooptation) et une diminution des départs. Cela a permis d'accélérer le développement de la Caisse tout en améliorant la qualité de la relation avec nos sociétaires.

Dans un contexte d'inflation en France moindre qu'en 2025 et estimée autour de 1%, les négociations annuelles obligatoires, au titre de l'année 2026, s'articulent autour d'une mesure d'augmentation collective visant à accompagner les salariés avec un pouvoir d'achat contraint, de la progression de l'enveloppe d'augmentations individuelles à 1,3 % et enfin du maintien d'autres enveloppes d'augmentations spécifiques, pour impact global estimé à 2,2%. Ceci favorise la reconnaissance de l'engagement de tous les collaborateurs ainsi que leur fidélité. En outre, le niveau de résultat de l'année 2025 a permis de distribuer aux collaborateurs un intéressement et une participation au niveau maximum des termes prévus par l'accord, et ainsi de les associer pleinement aux performances de l'entreprise.

La qualité de service et la satisfaction de nos sociétaires

Indicateur phare de la stratégie de Groupama Grand Est (GGE), l'indice net de recommandation (INR) sur le marché des particuliers continue de progresser en 2025 à 42, après 40 en 2024 et 32 en 2023, tout comme que le ratio de clients particuliers très satisfaits qui gagne 1 point à 40%. Cela confirme les résultats constatés tout au long de l'année lors des enquêtes à chaud réalisées auprès de nos sociétaires où la satisfaction exprimée a beaucoup progressé en 2025. Des marges de progression demeurent sur les canaux de communication à distance (téléphone et mail) pour être à la hauteur des attentes de nos sociétaires.

En parallèle, le marché connaît pour certains acteurs une régression sur la satisfaction de leurs clients, tandis que les principaux concurrents progressent. GGE reste bien positionné et proche des meilleurs acteurs tout en ayant encore des marges de progression.

L'enquête sur le marché agricole enregistre une baisse de l'INR (-6 points à 9), ainsi que du taux de sociétaires très satisfaits (-1 point à 30%), malgré l'engagement des équipes ainsi que des actions mises en œuvre dans l'année. Les concurrents voient leur INR diminuer de même ampleur et GGE reste proche de ces acteurs en termes de satisfaction client.

Les actions sur nos offres

Concernant la gamme produit, des travaux importants ont été réalisés sur le produit automobile afin de mettre à jour l'échelle tarifaire. Le produit habitation a fait l'objet début 2025 d'adaptations permettant de proposer des garanties et options au plus près des besoins des sociétaires.

Sur le métier agricole, GGE a continué de déployer les services liés au Fonds de Solidarité National et a ainsi été désigné interlocuteur agréé par un peu plus de 9108 exploitants non assurés pour leurs prairies, leur permettant de bénéficier de la solidarité nationale en cas de sinistres importants sur leurs prairies. S'agissant des récoltes, GGE est l'interlocuteur agréé des assurés en portefeuille pour l'ensemble de leurs cultures qui seraient non assurées (dans le cas des contrats ne couvrant qu'une partie de leurs cultures).

Dans la continuité des années 2023 et 2024, des actions d'adaptation du portefeuille ont été réalisées afin de renforcer les couvertures de réassurance externes (sécurisation des garanties du portefeuille par avenants, diminution des engagements les plus importants par déploiement de la coassurance) et d'améliorer les résultats techniques (collectivités, surveillance du portefeuille auto).

Le développement de l'activité de nos marchés d'assurance

En 2025, au global, le développement commercial de la Caisse Régionale se dégrade de 1 448 K€ et reste négatif à - 3 650 K€. Néanmoins, il s'améliore sensiblement sur les marchés de masse, qui correspondent au cœur de cible, (+ 2 480 K€) et il se dégrade sur les marchés Entreprises et Collectivités (-4 663 K€), consécutivement aux actions volontaristes de diminution et de sécurisation de nos engagements et de réajustement tarifaires. Les affaires nouvelles sur les risques privés progressent de plus de 10% sur tous les métiers, tandis que les résiliations augmentent moins fortement, permettant au portefeuille de croître de plus de 21 206 contrats. Dans ce contexte, le nombre de sociétaires augmente fortement (+ 4 668) et s'établit à 396 465 (après une progression de 906 en 2024, un recul de 1 050 en 2023 et une progression de 1 850 en 2022).

Le solde du marché des particuliers reste négatif à - 2 745 K€ mais en amélioration de 2 293 K€ par rapport à 2024 avec un solde affaires nouvelles - résiliations qui est repassé positif à + 2 086 K€ contre négatif de -680 K€ en 2024. Les modifications restent négatives à - 4 831 K€ contre - 4 359 K€ en 2024. Cette croissance concerne tous les métiers en montant et en nombre, bien que le solde reste négatif en santé (-1 761 K€) et habitation (-1 527 K€) du fait de primes moyennes plus élevées sur les résiliations que sur les affaires nouvelles.

Le solde du marché ACPS progresse de 127 K€ à +1 115 K€, porté par l'Automobile (+230 K€ par rapport à 2024) ainsi que par la multirisques professionnelle (+240 K€).

Le solde du marché agricole est en légère amélioration mais reste négatif à -918 K€ (-979 K€ en 2024). Le solde affaires nouvelles - résiliations reste positif à + 335 K€ tandis que les modifications négatives diminuent de 102 K€ à -1 253 K€. Concernant les récoltes, le portefeuille recule de 1 513 K€ (-1 087 K€ par rapport à 2024), via une diminution des surfaces assurées.

Le total du solde de la Direction Développement y compris récoltes est ainsi négatif de -4 002 K€ contre -5 450 K€ en 2024, dont -1 087 K€ de différentiel sur les récoltes par rapport à 2024.

Le solde du marché des collectivités est positif à +355 K€, en diminution de 3 130 K€ par rapport à 2024 dont le solde était fortement impacté par les modifications des contrats liées au redressement technique du portefeuille (+ 2 467 K€). Le solde du marché des grands comptes est négatif à -1 364 K€ (+79 K€ en 2024), dans un contexte de diminution de nos engagements à travers le développement de la co-assurance. Le solde du marché entreprises reste négatif à - 1 038 K€ et se dégrade de 169 K€, notamment en santé et prévoyance collective. Le total du solde de la Direction Entreprises et Collectivités est de -2 081 K€ (+2 625 K€ en 2024).

Le solde du marché courtage s'améliore de 1 828 K€ à +2 409 K€, porté par le développement en Assurance du Personnel Communal (solde à + 1 602 K€) ainsi qu'en santé collective (solde à +709 K€).

Le développement de l'activité de nos marchés distribués

Sur les activités où GGE intervient comme distributeur, le total des rémunérations progresse de 1 611 K€ par rapport à 2024 pour se situer à 23 729 K€.

Le chiffre d'affaires vie s'établit à 156 290 K€ en forte progression de 11,5 % par rapport à 2024 du fait de l'attractivité des rendements euros et UC (+11% sur l'épargne, +17% sur la retraite), couplé à une forte progression de la prévoyance (+8,3%). Les rémunérations Vie progressent ainsi de 9% et atteignent 19 165 K€.

L'activité bancaire, qui se concentre sur la vente de crédits, voit la production nouvelle 2025 s'élever à 17 900 K€, entraînant une rémunération de 279 K€ (contre 192 K€ en 2024). La production reste néanmoins freinée par des marchés automobiles et immobiliers encore moroses. Ce sont 69% des crédits dont la vente est couplée avec l'assurance emprunteur assurée par Groupama Gan Vie. L'activité Expertissimo est également pénalisée par la crise immobilière : le nombre de réservations brutes reste bas à 67 (comme en 2024) ce qui impacte les rémunérations perçues (399 K€ en 2025 contre 567 K€ en 2024, tenant compte de décalages de facturation avec 34 affaires facturées en 2025 contre 40 en 2024).

L'activité de ventes de services reste dynamique sur le volet télésurveillance des biens (Box Habitat) avec un nombre d'affaires nouvelles à 1 846 (2 214 affaires nouvelles en 2024), réalisées avec le concours des Caisses Locales.

Dans la continuité de l'année 2024, GGE a réussi à diminuer fortement son stock de certificats mutualistes rachetés auprès des sociétaires et clients, grâce à une bonne dynamique de souscription dans le réseau (2 130 K€ après 2 547 K€ en 2024) accompagné d'un recul des rachats de 310 K€ par rapport à 2024 à 2 279 K€. Il reste en fin d'année 884 K€ de certificats mutualistes à distribuer, contre 1 573 K€ fin 2024.

La sinistralité climatique et grave en 2025

Dans la continuité des années récentes, l'année 2025 se classe dans les 4 années les plus chaudes sur notre territoire depuis 1900. Avec une température moyenne de 14°C, l'anomalie thermique sur l'ensemble de l'année atteint + 1°C (par rapport aux normales 1991–2020). En parallèle la pluviométrie a été raisonnable et relativement régulière après une année 2024 très excédentaire. Les orages de grêle estivaux ont également été peu fréquents et peu intenses. Dans ce contexte, tant les exploitations que les bâtiments et véhicules ont été épargnés par les épisodes climatiques intenses. Ainsi, la charge du métier récoltes pour les surfaces assurées diminue fortement à 7 995 K€ contre 19 802 K€ en 2024. Le ratio S/C chute ainsi de 33,8 points à 26,6%. De même, la charge tempête 2025 est faible : 8 772 K€ contre 26 459 K€ en 2024 (y compris la partie en Cat Nat). Au global la charge climatique de l'exercice chute de 26 697 K€ pour un ratio S/C de 20,7% (54,5% en 2024). GGE a indemnisé, pour le compte de l'Etat, la part des sinistres relative à l'intervention du Fonds de Solidarité Nationale pour 595 K€ s'agissant des exploitations assurées. Quant aux exploitations non assurées sur le risque Prairie mais ayant désigné GGE comme interlocuteur agréé, les dommages éligibles au FSN sont évalués à 2 527 K€. La sinistralité excédentaire (sinistres graves au-dessus de nos protections de réassurance) progresse sensiblement avec l'enregistrement de sept sinistres excédentaires pour un total de 25 588 K€ contre 15 026 K€ pour trois sinistres en 2024.

Le compte de résultat

Le **ratio sinistres sur cotisations** (S/C) de l'exercice s'établit à 61,4% en amélioration de 5,3 points par rapport à 2024. L'année 2025 est la meilleure année en termes de sinistralité climatique (Tempête, Récoltes et Catastrophes Naturelles) depuis 2018, avec une charge de 21 290 K€ en 2025 contre 47 897 K€ en 2024. Cette amélioration est également portée par les efforts effectués pour optimiser la marge technique, à travers les tarifs ou les actions de maîtrise des coûts et de surveillance.

Le **solde de réassurance** avec Groupama Assurances Mutuelles (GMA), y compris rétrocessions, représente une charge de 121 537 K€ en légère diminution de 2 186 K€ par rapport à 2024, combinant la progression des cessions des cotisations avec une moindre cession des sinistres climatiques ainsi que des variations sur exercices antérieurs par rapport à 2024. Le solde de rétrocessions diminue fortement et s'élève à +2 876 K€ contre +14 253 K€ en 2024, impacté par une sinistralité de pointe Auto, Incendie et climatique en progression, compensée par la progression des cotisations en catastrophes naturelles.

Les **frais généraux** 2025 augmentent de 4 509 K€ et s'établissent à 183 744 K€ ; le ratio de frais généraux s'améliore de 1,1 point à 22,6 % après 23,7% en 2024. Le sous-total des frais engagés est en hausse de 1,7 % par rapport à 2024, essentiellement via les charges de personnel ainsi que le fonds Barnier (augmentation des cotisations Catastrophes Naturelles). Les rémunérations de distributions progressent de 1 871 K€ à 25 592 K€. Le résultat de l'entreprise permet de distribuer un intéressement significatif aux collaborateurs de GGE pour un montant de 8 944 K€ (6 587 K€ en 2024), auquel s'ajoute une participation de 719 K€ (1^{er} déclenchement depuis 2014) : y compris abondement et charges, la charge 2025 est de 14 710 K€ en hausse de 4 434 K€ par rapport à 2024.

La **marge technique** après réassurance s'établit à 202 895 K€, soit 25% des cotisations acquises (en amélioration de 0,7 points par rapport à 2024), intégrant une dotation de - 5 183 K€ à la provision d'égalisation concentrée sur le risque Catastrophes Naturelles, permettant de compenser en partie la sinistralité future sur cette branche.

Le **ratio combiné** s'améliore de 2,24% en descendant à 96,82% (99,06% en 2024).

Les **produits financiers** s'élèvent à 27 324 K€ en progression de 3 085 K€ par rapport à 2024 à la faveur des réinvestissements en obligations et grâce à des plus-values de cessions sur 2 immeubles d'habitation pour 3 319 K€.

La **charge d'impôt** quant à elle progresse très fortement de 9 277 K€ par rapport à 2024 à -16 106 K€ via l'amélioration du résultat, l'absence de déficits fiscaux antérieurs et la surtaxe d'impôt sur les sociétés relatives aux exercices 2024 et 2025.

Le **résultat après impôt** s'établit à + 30 371 K€ en progression de 8 429 K€ par rapport à 2024.

1 - FORMATION DU RESULTAT

1.1 – COTISATIONS

Les cotisations totales sur l'exercice en cours, y compris les acceptations de GMA, atteignent 836 236 K€ soit une augmentation de 58 402 K€ (+7,5%). Les cotisations acquises directes tous exercices sont de 811 249 K€ contre 754 747 K€ en 2025, soit une progression de + 7,5 % (contre + 5,1 % en 2024).

Les principales évolutions des cotisations directes de l'exercice pur (803 598 K€) concernent les risques suivants :

Risques automobiles :

Sur l'ensemble de ces risques qui comprend l'automobile de tourisme, les tracteurs matériels agricoles (TMA), les flottes, les autres véhicules camions et 2 roues, les cotisations sont de 220 908 K€ contre 206 333 K€ en 2025, affichant une croissance de 7,1 % (contre 5,1 % l'année dernière).

En automobile de tourisme, la croissance des cotisations est de 7,4 % avec un développement en valeur en croissance (+785 K€ contre 189 K€ en 2024) pénalisés comptablement par le recul de la part des échéances au 1^{er} janvier ; ce phénomène impacte tous les métiers de masse. Le nombre d'affaires nouvelles continue de progresser (+ 5 270 en 2025 et + 4 000 véhicules en 2024). Malgré une hausse des résiliations (+ 1 600 véhicules), le solde en nombre dépasse + 8 000 véhicules (contre + 4 400 véhicules en 2024 et - 200 véhicules en 2023).

A fin décembre 2025, hors contrats flottes, 320 000 véhicules automobiles de tourisme sont assurés à Groupama Grand Est.

Les cotisations TMA sont en croissance de 6,9 %. Le solde d'activité commerciale reste négatif à - 302 K€ (contre - 368 K€ en 2024) mais est positif en nombre (+ 500 contrats).

Les cotisations flottes progressent de 6,3 %. Nous maintenons sur ce métier un suivi de portefeuille rigoureux sur l'ensemble des marchés.

Responsabilité civile des particuliers / Assurance juridique / Protection juridique :

Les cotisations des garanties responsabilité civile (RC) des particuliers (12 187 K€ en 2025) progressent de 1,6 % (garantie responsabilité civile incluse dans le produit habitation). A noter que la garantie RC des produits automobiles de tourisme est incluse dans les risques automobiles décrits ci-dessus.

Les cotisations des assurances juridiques (25 197 K€) progressent de 5,7 %, portées en grande partie par les ventes des contrats spécifiques de protection juridique pour les particuliers en complément des contrats multirisques habitation (+ 6,4 %) et par les garanties des contrats automobiles de tourisme avec une croissance de l'ordre de 8,0%.

Assurances de personnes (yc compris santé) :

Les cotisations progressent de 7,1 % à 225 925 K€. Cette croissance est portée, comme depuis quelques années, par la garantie des accidents de la vie qui augmente de + 12,4 % à 19 731 K€. En nombre, avec plus de 8 300 contrats supplémentaires, nous dépassons désormais la barre des 100 000 contrats GAV (106 050 contrats).

Le métier santé individuelle contribue également à cette croissance (+ 7,5%) et atteint un montant de cotisations de 150 692 K€. Le solde de développement en nombre progresse à + 1 090 contrats (+ 550 contrats en 2024) portée par une hausse des affaires nouvelles (+1 330) et malgré la hausse du nombre de résiliations (+790). En valeur, le solde s'améliore de 171 K€ mais reste négatif à - 1 556 K€ (contre - 1 727 K€ en 2024).

A noter une croissance qui reste modérée de + 1,7 % en prévoyance individuelle. En assurances collectives, la croissance est de +6,5%.

Responsabilité RC des professionnels :

Les cotisations de la branche sont de 26 344 K€ en 2025 (en hausse de 6,5 %). Sur le métier des Collectivités, la croissance est de +20,4% portée par le redressement tarifaire du portefeuille en Appel d'offres et en direct. Les croissances sont plus modérées sur les métiers des professionnels Agri (+0,2%), ACPS (+1,7%) et Entreprises (+4,3%) mais plus forte en construction (+12%).

Risques climatiques :

Les cotisations des risques climatiques sont en hausse de 14 775 K€ soit + 16,8% (contre 727 K€ et + 0,8% en 2024) pour un montant total de 102 864 K€. La hausse est expliquée essentiellement par le passage du taux de la surprime catastrophes naturelles de 12% à 20% et qui a concerné l'ensemble du marché français. Pour la caisse, la hausse des cotisations de la branche catastrophes naturelles est de 14 670 K€ (soit + 63,1%) ; à noter qu'une part importante est captée par la réassurance externe nationale (Caisse Centrale de Réassurance). La branche Tempête est également en croissance : + 4,9% (comme en 2024) à 34 931 K€.

En revanche, les cotisations de la branche Récoltes continuent de reculer : la baisse est de - 1 523 K€ en 2025, elle était de - 1 846 K€ en 2024. Les surfaces assurées toutes cultures et produits confondus baissent de 4,1% et représentent 413 099 Ha (soit une perte de 17 633 Ha). En MRC, le recul est de 15 065 Ha compensé en partie par la hausse de 10 929 Ha en grêle (dont plus de 7 200 Ha de transfert depuis la MRC). Pour Prairies, la baisse de surface est significative (- 13 500 Ha soit - 22,3%) ; la surface assurée est désormais de 47 000 Ha.

Risques incendie & dommages :

Les risques incendie & dommages représentent un volume de cotisations de 162 667 K€ en augmentation de 3,7 % dont 3,0 % en dommages et 4,2% en incendie. Par métier, la croissance est portée par les dommages collectivités (+ 13,8 %) et par les garages (+8,3%) avec le redressement tarifaire des portefeuilles ; la croissance est plus faible en Dommages agricoles (+0,8%).

En Habitation, la croissance est de 3,9%. Comme en Automobile, le développement en nombre continue de s'améliorer (+ 3 335 habitations en 2025 contre +740 habitations en 2024) porté par une forte hausse des affaires nouvelles et un recul des résiliations. En revanche, le solde en valeur reste négatif à -1 576 K€ mais s'améliore de 575 K€.

Risques divers (hors dépendance) :

L'ensemble de ces risques représente un chiffre d'affaires de 27 500 K€ en augmentation de 8,0 % et comprend principalement le risque assistance pour 16 541 K€ en croissance de 9,6 % et les risques construction pour 9 620 K€ en croissance de 5,8 %.

1.2 - SINISTRES DE L'EXERCICE

Le rapport Sinistres / Cotisations (S/C) avant réassurance de l'exercice s'améliore de 5,3 points : il s'établit à 61,4 % contre 66,7% en 2024 et 73,1 % en 2023.

La charge de sinistres de l'exercice est de 493 693 K€ en baisse de 5 739 K€ par rapport à 2024 et en baisse de 27 795 K€ par rapport à 2023.

La charge de sinistre 2025 et son évolution par rapport à 2024 sont expliquées par les éléments suivants :

- Tout d'abord une hausse de la sinistralité excédentaire tant en nombre qu'en montant ; nous enregistrons 7 sinistres excédentaires pour un total de 25 588 K€. En 2024 nous avons enregistré 3 sinistres excédentaires pour un total de 15 026 K€. En RC automobile, comme les années précédentes, sur ce risque, au vu des sinistres survenus en fin d'année, nous avons ajouté dans le provisionnement, dans le respect des normes groupe, un sinistre excédentaire statistique pour un montant de 7 423 K€ ; nous avons également comptabilisé deux sinistres proches du seuil d'excédent. Soit au total pour le risque RC automobile trois sinistres excédentaires pour une charge de 12 581 K€ (contre 2 en 2024 pour 13 006 K€). Nous enregistrons en 2025 (comme en 2024) un sinistre excédentaire Assurance de personne sur le produit Garanties Accidents de la Vie pour 2 020 K€ (chute d'une échelle). Nous avons également comptabilisé un sinistre en RC des particuliers pour un montant de 2 638 K€. La charge des sinistres excédentaires représente 3,2 points de ratio S/C (2,0 points en 2024 et 6,9 points en 2023) soit une dégradation de 1,2 points.

- Une faible sinistralité climatique 2025 avec une charge de 21 292 K€ (soit 2,6% des cotisations), en recul sensible par rapport à 2024 (47 989 K€ soit 6,4% des cotisations). C'est la charge la plus basse enregistrée depuis 2017 avec une amélioration concernant l'ensemble des périls climatiques en l'absence d'évènements significatifs. En récolte, la charge est en baisse de 11 087 K€ (7 996 K€ contre 19 083 K€). Concernant le risque Catastrophes Naturelles, la baisse de charge est de 10 791 K€ (4 573 K€ contre 15 364 K€) ; il s'agit essentiellement de charges provisionnées sur le péril retrait gonflement d'argile (RGA). Enfin, en Tempête la charge recule de 4 819 K€ (8 723 K€ contre 13 541 K€ en 2024).

Selon les risques, les évolutions sont les suivantes :

Auto (rapport S/C 70,10 %) :

Pour l'auto RC : le ratio S/C origine (80,6 %) s'améliore de 3,9 points avec la baisse combinée de la charge excédentaire et hors excédentaire. La charge de sinistre excédentaire baisse de 424 K€ malgré un sinistre excédentaire supplémentaire et contribue à l'amélioration du ratio S/C pour 1,6 point. Les hausses de coûts moyens sont moins fortes qu'en 2024 mais restent significatives ; ainsi en 2025, le forfait IRSA a été revalorisé de 80 € soit +4,1% (contre +174 € en 2024 soit +9,8%). A noter une dégradation de 29 points en Flottes avec la survenance d'un sinistre important de 2 002 K€ mais inférieur au seuil d'excédent. La sinistralité TMA se dégrade également de 9,5 points.

Pour l'auto-dommages : les garanties dommages automobiles s'améliorent de 4,8 points à 64,0 %. Comme en 2024, nous n'enregistrons pas de sinistralité significative de grêle sur véhicules. L'amélioration est de 6,0 points en Auto-tourisme avec des coûts moyens qui se stabilisent en 2025 à l'exception du bris de glaces dont le coût moyen a encore augmenté de 4,8 % en 2025 (il est désormais de 757 €). Le métier Flottes s'améliore de 4,6 points tandis que le métier TMA se dégrade de 1,5 points. Il est toutefois à noter que cette dégradation du métier TMA (Dommages et RC) est en comparaison de l'année 2024 qui présentait un ratio SC très favorable ; par rapport à 2022 et 2023, le ratio SC du métier TMA s'améliore de 6,5 points à 69,5%.

Santé (rapport S/C 75,00 %) :

Le ratio santé s'améliore de 1,3 points par rapport à 2024 dont 1,4 point en santé individuelle. Les annonces du gouvernement en octobre 2024 annonçaient de nouveaux transferts vers les complémentaires qui finalement n'ont pas été effectifs. Cependant, les transferts et les augmentations initialement prévues avant octobre 2024 pour 2025 ont bien eu lieu. Les charges en hospitalisation et les charges des consultations augmentent de respectivement 6 et 7% en 2025. Les prothèses auditives augmentent de 14%, les soins dentaires augmentent de 7% et l'optique de 4% ; seul le poste de remboursement des prothèses dentaire recule de 2%. En santé collective, le risque s'améliore également mais de 0,9 point (seule une partie du portefeuille avait pris en compte l'impact des transferts annoncés en octobre 2024).

Les assurances de la personne hors santé (rapport S/C 74,00 %) :

Le ratio de la branche se dégrade à nouveau en 2025 avec un ratio en hausse de 3,8 points mais reste inférieur à son niveau de 2022 (rappel 79,5%), impacté par la dégradation des métiers GAV et prévoyance collective.

Le ratio S/C 2025 du métier GAV est de 92,4% en hausse de 8,6 points par rapport à 2024 ; nous enregistrons, mais comme en 2024, un sinistre excédentaire pour 2 020 K€. En excluant ce sinistre, le ratio de l'année reste dégradé à 82,1 %. L'ensemble des caisses est concerné par la dégradation des résultats sur ce métier et des travaux vont être lancés par GMA dès le début de cette année.

Le ratio du métier prévoyance collective se dégrade à nouveau et s'établit à 92,4% (contre 78,9% en 2024 et 107,2 % en 2023 et 163% en 2022) ; les résultats restent volatils sur un petit portefeuille (environ 3 500 K€).

Le ratio S/C du métier assurance du personnel communal s'améliore de 1,8 points après deux années de stabilité (87,4 % en 2024 et 87,1% en 2023).

Incendie (rapport S/C 76,40 %) :

Le ratio S/C origine incendie se dégrade en 2025 de 6,5 points ; après une année 2024 sans sinistre excédentaires, nous enregistrons cette année deux sinistres pour une charge total de 8 349 K€. Hors XS, la sinistralité s'améliore de 2,5 points avec une stabilisation du nombre et la charge d'incendie graves hors XS (86 sinistres pour une charge de l'ordre 44 800 K€).

Le métier Habitation est impacté par un sinistre excédentaire de 5 365 K€ ; hors ce sinistre, le ratio SC s'améliore de 4,8 points. Le métier Dommages RC agricole est lui aussi impacté par un sinistre excédentaire de 2 984 K€, mais se dégrade également hors XS de 9,0 points (l'année 2024 présentait un niveau très favorable). Sur les autres métiers, nous enregistrons une dégradation de 30 points en PNO et une amélioration de 16 points en Dommages collectivités.

Autres dommages (rapport S/C 41,70 %) :

Le ratio s'améliore de 6,4 points par rapport à 2024 et concerne l'ensemble des métiers ; seul le métier TNS se dégrade de 3,1 points.

Sur le périmètre total des garanties incendie et dommages, la dégradation se limite à 1 point malgré la survenance de deux sinistres excédentaires.

Responsabilité civile des particuliers / Assurance juridique / Protection juridique (rapport S/C 44,80 %) :

Le ratio S/C 2025 se dégrade de 4,3 points du fait de la dégradation en responsabilité civile des particuliers avec la comptabilisation d'un sinistre excédentaire de 2 638 K€ ; le ratio des garanties Assurances juridiques et protection juridiques reste stable à 33,0% (34,0% en 2024).

Responsabilités civiles des professionnels (rapport S/C 54,40 %) :

En l'absence de sinistres excédentaires en 2025 (comme en 2024) et malgré un sinistre grave de 1 725 K€, le ratio S/C s'améliore de 3,8 points. Les résultats restent très volatils par métier ; ainsi malgré une hausse des cotisations importante en Dommages Collectivités, le ratio SC 2025 repasse au-dessus de 100 %.

Multi risques climatique sur récoltes (rapport S/C 26,60 %) :

Dans un contexte climatique très favorable et malgré la poursuite de la baisse des cotisations (-4,8%), le ratio S/C 2025 s'établit à 26,6 % en amélioration de 40 points. Le ratio S/C MRC et Grêle est de 26,3%

(contre 63,0% en 2024). Pour Prairies, la charge sinistre est estimée à 456 K€ pour un portefeuille de 1 325 K€ (en recul de 388 K€ par rapport à 2024).

Tempête (rapport S/C 25,00 %) :

La charge Tempête 2025 est de 8 723 K€ en amélioration de 4 819 K€ par rapport à 2024. L'évènement le plus significatif est un épisode d'orage-grêle du 13 au 15 juin pour une charge de 2 055 K€. Nous n'enregistrons pas de différence significative du ratio S/C sur les principaux métiers.

Catastrophes naturelles (rapport S/C 12,1 %) :

Concernant le risque Catastrophes Naturelles, la charge 2025 est de 4 573 K€ en recul de 10 791 K€ ; il s'agit essentiellement de charges provisionnées sur le péril retrait gonflement d'argile (RGA). Avec cette baisse de charge combinée à la hausse des cotisations due au passage du taux de surprime catastrophes naturelles de 12% à 20%, le ratio SC 2025 s'établit à 12,1% et s'améliore de 54 points.

1.3 - VARIATION DES PROVISIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Les méthodes actuarielles définies par le Groupe ont été mises en œuvre pour évaluer les provisions pour sinistres. Elles permettent, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiements ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs. Lorsque l'évolution de la charge est un produit pour GGE, le terme de boni sera employé. Et si la charge augmente pour GGE, c'est le terme de mali qui sera employé.

Y compris les risques construction, les variations sur antérieurs représentent un boni pour la Caisse Régionale de 17 341 K€ (contre un boni de 54 236 K€ en 2024 et de 13 740 K€ en 2023). Après un niveau exceptionnel en 2024 en auto RC, l'année 2025 marque un retour à un niveau de variations sur antérieurs plus standard tant en origine qu'en vision nette de réassurance (la caisse est en boni de 10 476 K€ contre 7 062 K€ en 2024).

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Auto RC Vie Privée : la branche est en boni de 704 K€ ; nous observons une compensation entre les bonis enregistrés sur les branches Auto Dommages, RC des particuliers et le mali enregistré en Auto RC (essentiellement en Flottes et TMA). Net de réassurance, la branche est en boni de 1 325 K€ contre un boni de 4 076 K€ en 2024.
- RC des professionnels : du fait de la nature des sinistres et de la faible taille de notre portefeuille, nous observons une forte volatilité sur cette branche. Ainsi en 2025, nous enregistrons un boni de 5 850 K€ contre un mali de 4 763 K€ en 2024. Net de réassurance, la branche est en boni de 2 374 K€ contre un mali de 4 094 K€ en 2024.
- Incendie : la branche est en boni de 11 355 K€ en recul de 3 408 K€ par rapport à 2024 qui bénéficiait d'un boni exceptionnel de 6 115 K€ (dossier de l'incendie du moulin survenu en 2022 dont le coût passait de 31 215 K€ à 25 100 K€). Net de réassurance, la branche est en boni de 7 312 K€ contre un boni de 5 803 K€ en 2024.
- Assurances de la personne et santé : la branche passe en mali 1 616 K€ dont un mali de 1 818 K€ sur le métier GAV (l'étude GMA prévue en 2026 couvrira le cycle de vie des sinistres GAV). Net de réassurance, la branche est en mali de 1 540 K€ contre un boni de 636 K€ en 2024.

Les **risques climatiques** présentent des évolutions contrastées d'une année à l'autre. En 2025, nous sommes au global en boni de 5 489 K€ après un boni de 14 429 K€ en 2024 et un mali de 2 032 K€ en 2023. Par risques les évolutions sont les suivantes :

- Récoltes : la branche présente un boni de 2 590 K€ en hausse par rapport à 2024 (1 927 K€)

- Tempête : la branche reste en boni pour 3 202 K€ en baisse par rapport à 2024 (4 053 K€).
- Cat-Nat : l'estimation de la charge des sinistres liée à la sécheresse sur bâtiment reste très compliquée que cela soit sur l'exercice courant en l'absence de déclarations de sinistres ou que cela soit sur les exercices plus anciens. La branche présente un léger mali de 303 K€ contre un boni de 8 449 K€ en 2024 et un mali de 8 407 K€ en 2023. La charge sécheresse est revue à la hausse de 2 649 K€ pour les sinistres de 2022. A contrario, les exercices 2023 et 2024 libèrent pour respectivement 1 011 K€ et 1 354 K€. Ces variations sont captées en très grande partie par la réassurance ; net de réassurance, la branche est en mali de 249 K€ contre un boni de 1 110 K€ en 2024.
- Au total les branches climatiques, nettes de réassurance, sont en boni de 3 185 K€ (boni de 3 971 K€ en 2024).

Les sinistres **dépendance** représentent en vision origine un mali de 3 747 K€ (contre un mali de 3 992 K€ en 2024). Net de réassurance, la branche est en mali de 1 787 K€ contre un mali de 2 334 K€ en 2024. Ces montants sont à rapprocher de la variation de la provision pour risques croissants constituée au fil des années passées pour faire face aux sinistres Dépendance (cf § 1.5).

1.4 – REASSURANCE

En 2025, les modifications du traité de réassurance (RGR) ont concerné les points suivants.

- Le traité des contrats Prairies évolue vers une cession en quote-part (net d'externe) de 100% contre 55% actuellement, afin de répondre aux ambitions de développement du Groupe en assurance des prairies et face à un risque très concentré géographiquement (GRAA et GOC) qui pourrait amener une distorsion dans le mix-portefeuille des caisses régionales et donc un frein au développement.
- Dans le cadre de la modernisation des outils de réassurance (projet REFLEX), afin de simplifier les paramétrages qui seront mis en œuvre dans ces outils et de rationaliser les moyens de gestion, le Groupe a validé la commutation en réassurance de risques portant sur des exercices très anciens (antérieurs à 1992). Cela consiste pour GMA à solder financièrement par anticipation certains engagements de règlement de sinistres qui lui ont été cédés par les caisses régionales en vertu des dispositions du RGR. Pour la caisse, cela a concerné 33 dossiers pour un total de 11 714 K€.
- La composition de la commission réassurance a été revue et étendue à l'ensemble des directeurs des caisses régionales.

Le solde de réassurance (avant rétrocession) 2025 s'établit à – 124 413 K€ soit une charge de 15,3 % des cotisations acquises ; en 2024, le solde de réassurance était de -137 976 K€ soit 18,3% des cotisations). Ce niveau reste élevé du fait d'une année climatique très favorable et de la hausse des cotisations catastrophes naturelles ; ainsi, le solde de réassurance climatique est une charge en 2025 de - 65 334 K€ en hausse de 17 538 K€ et représente 52,5 % du solde de réassurance global. Hors climatique, le solde de réassurance recule de -31 102 K€ et s'établit à 59 079 K€.

Par forme de réassurance et par poste, les principales évolutions sont décrites ci-après.

Le montant des cotisations cédées est, en 2025, de 310 107 K€ soit 38,23% des cotisations et en hausse de 23 521 K€ (soit +8,2%). Le premier effet qui explique cette hausse est la croissance des cotisations catastrophes naturelles qui explique pour 9 403 K€ la hausse des cessions (risque cédé à 70%). Le reste de la hausse des cessions de cotisations provient mécaniquement de la hausse du portefeuille. A noter que les cessions de réassurance non proportionnelle (coût de la couverture des sinistres excédentaires et excédent de perte en risques climatiques) représentent en 2025 une charge totale de -62 337 K€ soit 7,68% des cotisations (contre 7,76% en 2024).

Du montant des cotisations cédées sont déduites les commissions de gestion qui correspondent à la part de frais de la caisse nets des frais GMA ; le montant 2025 est de 40 395 K€ en hausse de 3 043 K€. Soit au total (net de commissions) une hausse des cotisations cédées de 20 478 K€ soit + 8,2%.

Comme en cotisations, nous retrouvons pour les sinistres la ventilation entre réassurance proportionnelle (quote-part) et la réassurance non proportionnelle mais également la ventilation entre l'exercice en cours et les variations sur antérieurs.

Concernant l'exercice en cours, la charge cédée en réassurance est de 152 100 K€ en baisse de 9 931 K€ par rapport à 2024 ; cette baisse est expliquée par la baisse de la cession de sinistres climatique de 16 451 K€ en lien avec la baisse de la charge (rappel : 21 292 K€ en 2025 contre 47 989 K€ en 2024). A noter que malgré une hausse de la charge des dossiers excédentaires en 2025 (rappel : 25 588 K€ en 2025 contre 15 026 K€ en 2024), la cession reste très proche de celle de 2024 (6 547 K€ contre 6 193 K€).

A contrario, les cessions de sinistres sur antérieurs qui, bien que restant une charge (-6 283 K€) sont en hausse de 42 306 K€. Les cessions non proportionnelles 2025 restent une charge à 11 593 K€ en amélioration de 20 297 K€ (rappel : bonis exceptionnels en 2024 au profit de GMA). La cession sur la quote-part redevient un produit pour 5 310 K€ en amélioration de 22 009 K€ (dont 8 154 K€ en climatiques).

Les variations des autres provisions techniques cédées sont également en amélioration en 2025 pour 1 477 K€, dont 1 710 K€ lié à la reprise totale de la provision pour risques en cours en 2025.

L'assiette de calcul de la participation aux bénéfices (PB) continue de s'améliorer (9 221 K€ en 2025 contre 4 876 K€ en 2024 et 1 065 K€ en 2023) et permet de retrouver un niveau de PB positive en 2025 depuis le déficit enregistré en 2022. Sur la base du taux de 40 % de participation aux bénéfices, le report déficitaire de 2024 (- 3 499 K€) est donc effacé par un produit de 3 688 K€, nous permettant de comptabiliser une PB positive pour 190 K€.

Après la forte hausse en 2024 due aux évolutions du traité de réassurance, la part des cotisations acceptées par GMA et rétrocédées aux caisses continue toutefois d'augmenter en 2025 (+14%) portée par la hausse des cotisations catastrophes naturelles. En revanche, la situation climatique a été moins favorable (événements en juin sur GOC, GRAA et GCM) et la part de sinistres rétrocédée aux caisses a augmenté de 14 276 K€. Toutefois, malgré cette hausse, la rétrocession dans le cadre de la mutualisation des risques entre Caisses Régionales et GMA reste en 2025 un produit de 2 876 K€ (contre un produit de 14 253 K€ en 2024).

1.5 - AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

Il s'agit des provisions réglementaires prévues par le Code des Assurances mais également des provisions constituées à titre de précaution pour faire face à des événements futurs.

Les autres provisions évoluent de la façon suivante :

- Provision pour frais de gestion : dotation de 1 602 K€ ;
- Provision pour risques croissants (risque dépendance) : reprise de 1 426 K€ ;
- Provision pour fonds de stabilité dépendance : reprise de 8 K€ ;
- Provision pour risques en cours : reprise de 179 K€ ;
- Provision d'égalisation : dotation de 5 183 K€, essentiellement sur le risque Cat Nat ;
- Provision pour supplément réglementaire auto : dotation de 132 K€ ;

La part réassurée de ces provisions représente une charge de 707 K€ contre une charge de 2 183 K€ en 2024.

La variation totale nette de réassurance des autres provisions représente une charge de 6 025 K€ (charge de 1 279 K€ en 2024).

1.6 - RESULTAT DES RENTES

Le résultat des rentes est de - 582 K€ contre +1 415 K€ en 2024 avec une entrée de capitaux constitutifs de 11 450 K€ (contre +13 835 K€ en 2024) et une augmentation des provisions mathématiques de 2 993 K€ (augmentation de 3 719 K€ en 2024). La provision d'équilibre des rentes est reprise pour 122 K€ (dotation de 104 K€ en 2024).

1.7 - PRODUITS FINANCIERS

En 2025, L'économie mondiale a ralenti mais résisté face à une année marquée par la remontée des tensions commerciales (hausse puis réajustement de multiples tarifs douaniers), une incertitude politique élevée, notamment en France, une désinflation incomplète selon les zones, et enfin des chocs géopolitiques persistants. La croissance mondiale devrait s'établir autour de 3,2 % en 2025 selon le FMI, avec une désinflation qui se poursuit mais à un rythme différencié entre les États Unis et le reste des grandes économies.

L'investissement lié à l'IA ainsi que des conditions financières redevenues plus accommodantes ont amorti l'impact des incertitudes commerciales en 2025, tandis que l'inflation mondiale devrait retomber vers 4,1 % en 2025

Aux États-Unis, la croissance a été contrastée mais solide après un trou d'air au 1^{er} trimestre, pour accélérer en fin d'année et devrait s'établir +1,9 % en 2025. La Fed a abaissé ses taux à 3,50 - 3,75 % en trois mouvements (septembre, octobre, décembre), en signalant des risques croissants sur l'emploi tandis que l'inflation reste au-dessus de la cible.

En Europe, après un premier semestre de stagnation, la zone euro a accéléré en fin d'année et devrait terminer l'année avec une croissance aux alentours de +1,4 % en 2025, avec une inflation moyenne à 2,1 % en 2025 (désinflation des biens, services encore en progression).

La BCE a diminué par étapes ses taux d'intérêts jusqu'à mi-2025 (taux de dépôt abaissé à 2,00 % en juin), puis a affiché un statu quo sur la fin d'année. Les taux sont à leur niveau d'équilibre et seront modifiés en cas de changement dans les perspectives d'inflation.

En Chine, la croissance a atteint l'objectif gouvernemental à +5,0 % pour 2025, portée par l'industrie et les exportations, malgré une consommation moins dynamique en fin d'année et la pression persistante du secteur immobilier qui pénalise l'investissement des ménages.

S'agissant des matières premières, le pétrole (Brent) a évolué en tendance baissière sur 2025, pénalisé par un surplus d'offre et des stocks élevés : moyenne mensuelle passée de 69 \$ en début d'année à 63 \$ en fin d'année. Les prix ont brièvement réagi aux pics de tension géopolitique ponctuels mais l'excédent de production a dominé.

En 2025, l'or a fortement progressé, en confirmant ainsi son rôle d'actif refuge et stratégique dans un environnement économique et financier incertain, avec une hausse de plus de 60 % sur l'année, le prix de l'once passant d'environ 2 600 \$ à plus de 4 300 \$. Cette performance s'explique par les tensions géopolitiques persistantes, la baisse des rendements réels liée à l'assouplissement monétaire américain ainsi qu'une demande soutenue des banques centrales, qui ont poursuivi leurs achats à un rythme historiquement élevé.

Evolution des marchés actions

La volatilité s'est globalement maintenue à niveaux bas, en dépit d'un court mais intense épisode d'aversion pour le risque en avril, alimenté par la décision surprise de Donald Trump d'infliger des droits de douane substantiels à la plupart des autres pays.

Tous les marchés actions sont positifs en 2025 et atteignent pour certains des records historiques. Aux États-Unis, le S&P 500 a signé une troisième année positive à +16,4 % en 2025. Le marché a encaissé la vague tarifaire d'avril avant un rallye porté par l'IA et la résilience macroéconomique.

En Europe, l'EURO STOXX 50 progresse sur l'année de +12%, atteignant des sommets, porté par le plan de relance Allemand ainsi que la bonne santé du secteur bancaire.

Au Japon, le Nikkei 225 a surperformé à +26 % en 2025, la faiblesse du yen en première partie d'année puis la réouverture domestique ayant soutenu les bénéfices.

Evolution des marchés de taux

En 2025, les marchés obligataires des grandes économies développées ont été marqués par une forte volatilité, dans un contexte de ralentissement progressif de l'inflation et de tournant vers l'assouplissement monétaire qui a fait diminuer les taux d'intérêts courts.

Aux États-Unis, les rendements sont restés élevés sur une grande partie de l'année, le taux à 10 ans évoluant entre 4 % et 4,5 %, avant de refluer légèrement en fin d'exercice à la faveur des premières baisses de taux de la Réserve fédérale. Les préoccupations liées au niveau du déficit budgétaire et au volume d'émissions de dette ont toutefois limité la détente des taux longs.

En Allemagne, le Bund a conservé son statut de valeur refuge, avec un rendement à 10 ans globalement compris entre 2,3 % et 2,7 %.

Au Royaume-Uni, les Gilts ont connu une trajectoire heurtée : après une hausse marquée des rendements au cours des trois premiers trimestres, le taux à 10 ans est revenu autour de 4,5 % en fin d'année, reflétant le ralentissement de l'inflation et l'anticipation de baisses de taux par la Banque d'Angleterre, tout en intégrant une prime de risque liée aux enjeux budgétaires et à l'offre abondante de dette publique.

En France, l'année 2025 a été caractérisée par une hausse sensible de la prime de risque souveraine, sur fond de forte incertitude politique et budgétaire. Le rendement de l'OAT à 10 ans a évolué majoritairement entre 3,3 % et 3,6 %, atteignant ses niveaux les plus élevés depuis plus d'une décennie avant de se stabiliser en fin d'année.

Le spread OAT-Bund s'est nettement écarté, oscillant le plus souvent entre 70 et 80 points de base, traduisant les inquiétudes des investisseurs quant à la trajectoire des finances publiques et au risque de dégradation de la notation souveraine. Cette notation a effectivement été dégradée en fin d'année, passant de AA à A, sans impact à court terme sur les taux d'intérêts.

En effet, malgré ces tensions, la France a continué de bénéficier d'une demande structurelle solide, notamment de la part des investisseurs domestiques et institutionnels, et du rôle stabilisateur de la BCE, dont les instruments ont contribué à contenir les mouvements excessifs.

En fin d'année, une relative clarification du cadre budgétaire et un environnement monétaire plus accommodant ont permis une détente partielle des rendements, sans toutefois effacer totalement la prime de risque accumulée en 2025.

Evolution des marchés de crédit

En 2025, le marché du crédit en euros a bénéficié d'un environnement monétaire plus accommodant, favorisant un resserrement modéré des spreads, plus marqué sur l'Investment Grade (IG) que sur le High Yield (HY). Les émissions obligataires ont été dynamiques, en particulier sur l'IG, les émetteurs profitant de fenêtres de marché favorables, tandis que l'activité HY est restée plus sélective et concentrée sur les signatures de meilleure qualité. Les spreads IG se sont globalement stabilisés à des niveaux historiquement bas, reflétant des fondamentaux solides. Sur le segment HY, les spreads sont demeurés plus élevés et volatils, intégrant un risque économique et sectoriel accru. Les taux de défaut sont restés faibles sur l'IG et en légère hausse sur le HY, mais sans caractère systémique, traduisant une normalisation progressive plutôt qu'une dégradation marquée du cycle du crédit.

Gestion financière

La stratégie d'investissement s'est inscrite dans la continuité des trois années précédentes visant à pérenniser un résultat financier récurrent élevé et peu volatil sur plusieurs années. Les excédents de trésorerie, liés à la faible sinistralité, ainsi que les retombées de titres ont atteint au total un niveau historiquement élevé de liquidités à réinvestir dans la poche obligataire pour 137 924 K€.

En parallèle, plusieurs programmes d'optimisation du portefeuille ont permis de rehausser les perspectives de revenus futurs en vendant des titres à faible rendement et courte durée, logiquement en moins-values latentes, pour réinvestir sur des titres longs à rendement élevé. Ce sont environ 38 560 K€ de titres qui ont été cédés, pour - 3 516 K€ de moins-values réalisées pour 41 764 K€ de titres réinvestis générant environ 914 K€ de revenus annuels additionnels dès 2026.

Au total, les investissements ont été réalisés à des taux d'intérêts moyens de 3,32% et des durations longues (10,8 années en moyenne) permettent de garantir un haut niveau de revenus futurs sur longue période et de réduire la sensibilité du portefeuille à une éventuelle baisse des taux d'intérêts à l'avenir.

La poche d'obligations souveraines gérée en direct a ainsi augmenté, nette de cessions, de 77 958 K€ à 284 424 K€ (valeurs comptables) tandis que le portefeuille d'obligations crédit géré par Groupama AM a progressé de 28 420 K€ à 266 085 K€.

Le stock de moins-values latentes obligataires diminue de 2 480 K€ à -20 931 K€ (-23 411 K€ en 2024), essentiellement sur les obligations d'entreprises.

La normalisation de la gestion du portefeuille continue avec le non-renouvellement de produits bancaires arrivant à échéance et alimentant les investissements réalisés dans les autres classes d'actifs : l'encours de dépôts à terme diminue de 22 000 K€ à 78 000 K€, avec un rendement moyen de 3,46 % pour des échéances 2026 à 2029.

La trésorerie de placement a fortement diminué du fait des investissements durant l'année. La liquidité en portefeuille est de 7 758 K€ et pèse 0,87 % des actifs totaux en fin d'année, contre 3,87 % en 2024. Ces liquidités sont placées en comptes et livrets bancaires répartis sur cinq contreparties avec un taux d'intérêt moyen de 1,33 %.

La progression des marchés actions tout au long de l'année a entraîné le remboursement anticipé des produits structurés adossés à des actions pour 8 000 K€. Les épisodes de volatilité ont été rares : volatilité extrême en avril avec la mise en place des tarifs douaniers par les Etats-Unis, et volatilité modérée en novembre sur fond d'incertitudes économiques. Ces deux fenêtres de marché ont permis d'investir 19 000 K€ sur des produits structurés actions pour un rendement moyen de 5,73%. Une seule acquisition de 3 000 K€ a été faite en produits structurés à sous-jacent taux à capital garanti. Dans l'ensemble, l'exposition sur les produits structurés a progressé de 11 000 K€ en valeur comptable et de 12 248 K€ en valeur boursière par rapport à 2024.

La progression des plus-values latentes en 2024 a permis d'accroître la réalisation des plus-values sur les fonds en 2025. La cession totale de 3 fonds (actions, convertible et haut rendement) a eu lieu en début d'année avec un montant de cession de 6 554 K€ pour 1 387 K€ de plus-values. Un vendu-acheté de 5 031 K€ sur le FCP Groupama Grand Est a permis de dégager 600 K€ de plus-values supplémentaires.

Les épisodes de volatilité et de repli des marchés actions ont été mis à profit pour renforcer la poche actions en investissant pour 4 068 K€ en diversifiant davantage le portefeuille d'investissements.

L'exposition sur les fonds actions est en hausse de 2 391 K€ en valeur comptable et de 4 138 K€ en valeur boursière du fait des nouveaux investissements et de la forte progression des marchés actions

Deux nouveaux fonds obligataires sont entrés en portefeuille pour 995 K€. La valeur nette comptable des fonds obligataires, y compris cession, diminue de 503 K€ à 14 463 K€, la valeur boursière diminuant de 135 K€. La poche de convertibles est en baisse de 1 502 K€ à 7 237 K€ du fait de la cession d'un fond pour une moins-value de -229 K€. Les plus-values latentes progressent de 979 K€ sur cette poche.

Deux fonds monétaires ont été souscrits pour 6 000 K€, permettant d'améliorer le rendement de la trésorerie dans un contexte de baisse des taux des livrets bancaires, souvent en-dessous des taux de marché.

La stratégie de diversification en dettes privées non-cotées débutée en 2024 a continué en 2025 avec 984 K€ investis et 5 697 K€ d'engagements nouveaux sur 3 fonds. Les engagements restant à souscrire sur les 5 fonds en portefeuille s'élèvent à 6 684 K€.

Enfin sur les actions non cotées, les engagements restants à investir sur un fond ont été souscrit en totalité pour 486 K€.

Les plus-values latentes de l'ensemble des fonds sont en forte augmentation de 5 302 K€ à 20 453 K€ en lien avec les marchés actions très dynamiques.

Les revenus des placements (hors immobilier) totalisent 20 536 K€ (contre un équivalent de 19 594 K€ en 2024) et s'analysent comme suit :

- les revenus des produits de taux s'établissent à 16 341 K€ contre 12 778 K€ en 2024, portés par l'augmentation des revenus des titres obligataires de +2 703 K€ via les investissements importants effectués à des taux d'intérêts attractifs ;
- les revenus sur les produits actions sont comme prévu en baisse : + 712 K€ contre 2 442 K€ en 2024, lié aux remboursements de produits structurés actions survenus en 2024 et qui n'ont pas pu être remplacés par de nouveaux produits en l'absence de conditions favorables fin 2024 ;
- la baisse des taux de la BCE diminue le rendement de la trésorerie qui dégage 1 996 K€ en 2025 contre 2 862 K€ en 2024.

Les charges de gestion des placements atteignent 608 K€, en baisse de 109 K€ par rapport à 2024, notamment sur les frais d'achat des titres financiers en baisse de 80 K€ via une optimisation des contreparties utilisées pour acheter des titres obligataires.

Les mouvements de Provision pour Dépréciation Durable ont essentiellement concerné le GEAC, avec une reprise de +848 K€ en lien avec la progression de la valorisation et du portefeuille du cabinet Malmasson Courtage.

La valorisation 2025 des certificats mutualistes GMA étant supérieure à leur valeur de réalisation (c'est-à-dire à leur prix de revient) aucune dotation de provision n'a été réalisée au cours de cet exercice.

Gestion immobilière GGE

Le patrimoine physique représente une valeur d'expertise globale de 99 424 K€ en baisse de 4,88% par rapport à 2024 (104 520K€).

Il est réparti comme suit :

- 45,80 % pour le siège et les centres de gestion,
- 26,09 % pour l'habitation (dont 79,18% dans le Bas-Rhin),
- 14,39 % pour les bureaux,
- 7,44 % pour les agences,
- 6,12 % pour les locaux commerciaux,
- 0,16 % pour les terres/fermes/forêts.

Le patrimoine se compose de 74 biens immobiliers comprenant 256 lots – environ 20 000m² (hors stationnements et hors foncier).

Locaux d'exploitation

On dénote 141 lots en location pour un montant global de loyers de 2 784 K€.

On constate également un montant de loyers théoriques (locaux de placement) de 3 885 K€.

En 2025, des transferts d'agences ont été réalisés :

- Livraisons réalisées et fermetures des anciennes agences effectives : SAVERNE (67), VALDAHON (25), AIGNAY (21)
- Recherche de locaux - Prise à bail réalisée- Travaux débutés mais non achevés en 2025 : BRUNSTATT (68), RIBEAUVILLE (68), ROUFFACH (68), MIREBAU (21), METZ ROYALE (57)

Le Plan Ad 'AP (établi de 2015 à 2020) pour la mise aux normes « Personnes à Mobilité Réduite » (PMR) est toujours en cours de finalisation pour la partie concernant les registres et les déclarations à établir pour chaque agence et ce, afin d'être en conformité avec la réglementation.

Enfin, 66 agences ont fait l'objet de rénovation complète et/ou travaux de rénovation partielle (ou réfection). A noter un report de travaux/réfection concernant 9 agences en 2025 sur 2026.

Concernant les sites de gestion :

- Les travaux concernant l'extension 1 du site de Schiltigheim sont finalisés depuis fin 2024 mais en 2025 subsistent encore des travaux de finition et des points techniques avec certains tiers fournisseurs.
- Le projet de raccordement au réseau urbain du site de Schiltigheim et du restaurant d'entreprise est en cours et la convention est signée pour une réalisation des travaux en 2026
- Des études thermiques ont été menées sur les 2 principaux sites en lien avec la réflexion sur les stratégies d'investissement à déployer notamment pour être conforme à la réglementation, répondre aux obligations du Décret tertiaire mais également optimiser le fonctionnement de chacun des sites.

Transactions - Investissements

Plusieurs cessions ont été réalisées pour un total de 5 523 K€ générant 3 494 K€ de plus-values :

- Ancien local d'exploitation : VALDAHON (25) cédé le 26/02/2025 pour un montant net vendeur de 115 K€ (plus-value de 49 K€)

- Ancien local d'exploitation : SAINT JULIEN LES METZ (57) cédé le 06/05/2025 pour un montant net de 95 K€ (plus-value de 16 K€)
- Ancien local d'exploitation : VITTEAUX (21) cédé le 25/03/2025 pour un montant net de 13 K€ (moins-value de 2 K€)
- Des terres détenues en portefeuille : VAL DE MEUSE (52) cédés le 26/08/2025 pour un montant net de 300 K€ (plus-value de 112 K€)
- Deux immeubles de placement : OBERHAUSBERGEN (67) cédés le 23/06/2025 pour un montant net de 5 000 K€ (plus-value de 3 319 K€)

Aucune acquisition n'a été réalisée en direct en 2025.

Concernant les fonds immobiliers, des investissements ont été réalisés pour un total de 5 187 K€ :

- Appel de fond complémentaire de 77 K€ pour le fonds forestier GFF France Valley ;
- Tirages de 110 K€ pour le projet Héritage ;
- Souscription de 2 000 K€ dans le fonds ARMOVIE (habitats inclusifs pour séniors) ;
- Souscription de 3 000 K€ dans le fonds SCPI KYANEOS PIERRE (immeubles d'habitations avec réhabilitations).

En valeur nette comptable, le portefeuille de fonds immobiliers s'élève à 49 118 K€ pour une valeur de réalisation de 52 358 K€ (4% de rendement sur le placement vs 4,9% en 2024).

Locaux de placements

Le taux de vacance en m² est stable de 14,02% fin 2024 à 14,11% fin 2025 (respectivement 15,49 % et 15,83% en termes de loyers vacants).

La vacance est importante sur le parc immobilier tertiaire avec 23% et en hausse (19,16% en 2024) mais également sur le parc résidentiel à 10,19% (lots vacants qui subsistent sur les immeubles récemment construits fin 2025 mais loués depuis début 2026).

Aucune vacances sur le parc immobilier commercial à fin 2025 contre 14,42% en 2024.

Le résultat immobilier 2025 s'élève à 7 050 K€ en hausse de 5 658K€ sur un an et s'analyse comme suit :

- les revenus locatifs s'élèvent à 6 283 K€ en baisse par rapport à 2024 (6 362 K€) ;
- les immobilisations et cessions s'élèvent à 681 K€ contre -5 297 K€ en 2024 :
 - plus-values importantes à 3 313 K€, essentiellement sur les immeubles d'Oberhausbergen mais aussi sur d'anciens locaux d'exploitation ;
 - dotations nettes de PDD de -94 K€ contre -3 251 K€ en 2024, via la stabilisation du marché immobilier.
- les revenus des fonds et participations s'élèvent à 2 113 K€ en légère baisse de 186 K€
- Les charges de gestion immobilière s'élèvent à -2 026 K€ contre -1 971 K€ en 2024, en hausse de -55 K€.

Au total, les produits financiers s'élèvent à 27 323 K€ contre 24 238 K€ en 2024, soit 3,37% des cotisations acquises.

1.8 - FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion, nets des commissions reçues, atteignent 183 743 K€ contre 179 235 K€ en 2024 affichant une progression de 1,02 %. Avec sur la même période une progression des primes acquises de 7.5 %, le ratio de frais généraux nets s'améliore de 1,1 point et s'établit à 22,6 %.

Le total des frais engagés augmente de 6 379 K€ (+ 3,1 %). A noter, les évolutions significatives suivantes :

- En lien avec l'amélioration du résultat, un intéressement et une participation qui s'élèvent, au titre de 2025, à 14 710 K€ (avec cotisations sociales, y compris abondement sur intéressement 2024), contre un montant de 10 200 K€ en 2024. La répartition est de 8 944 K€ d'intéressement (6587 K€ en 2024) et 719 K€ de participation (1^{er} déclenchement depuis 2014).
- La hausse des frais de personnel (hors intéressement) de 955 K€ sous l'effet de la revalorisation des salaires maîtrisée, de la stabilisation des recrutements et de la baisse de la part variable de la rémunération des commerciaux portée par la revue des objectifs ;
- La hausse des frais informatiques (+ 555 K€), essentiellement imputable à la facture G2S pour 16 068 K€ ;
- La baisse des frais de déplacements de 168 K€, essentiellement imputable à la revue de la politique de frais ;
- La baisse des frais des locaux (- 442 K€), comprenant les hausses « mécaniques » de revalorisation des loyers (+ 94 K€), compensées par l'optimisation de nos charges de nettoyage (-162 K€) ainsi que par la baisse des charges d'électricité pour -142 K€ ;

Les commissions reçues se montent à 25 592 K€, en progression de +1 871 K€ par rapport à 2024 :

- La rémunération Epargne et Vie atteint 19 259 K€ en progression de 1 614 K€ par rapport à 2024,
- Les rémunérations Banque sont en progression de 96 K€ et atteignent 1 351 K€

Le ratio combiné net, après retraitements des provisions d'égalisation et de la participation (normes Groupe), s'établit à 96,82 % (en amélioration de 2,24 points par rapport à 2024).

1.9 - RESULTAT AVANT IMPOT SUR LES SOCIETES

Le résultat avant impôts de l'exercice 2025 est bénéficiaire pour un montant de 46 427 K€ contre 28 770 K€ en 2024.

Il représente 5,7 % du chiffre d'affaires et est en progression par rapport à 2024 (3,8% du CA).

1.10 - IMPOT SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal 2025 augmente et s'élève à + 53 129 K€ contre + 33 798 K€ en 2024.

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2025 représente une charge de 16 606 K€, en forte progression (6 828 K€ en 2024). La surtaxe d'Impôts sur les sociétés calculée sur l'exercice 2025 est de 2 669 K€ à laquelle s'ajoute la surtaxe calculée sur l'exercice 2024 pour 1 330 K€.

Le taux d'impôt final est de 33,49 % en 2025.

Les crédits d'impôt mécénat et famille s'élèvent à 47 K€.

1.11 - RESULTAT NET

Le résultat après impôt s'établit à + 30 370 K€, en hausse de + 8 428 K€ par rapport à 2024.

1.12 - CONTRIBUTION AUX RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE (normes IFRS)

Après ajout du résultat des Caisses Locales et retraitements de consolidation aux normes IFRS, la contribution aux résultats consolidés du Groupe est de +33 456 K€ contre +26 407 K€ en 2024.

L'écart avec le résultat social (+3 085 K€) est essentiellement représenté par :

- une marge technique nette de réassurance améliorée de + 11 472 K€ en normes IFRS, dont + 3 853 K€ lié à la norme IFRS 17 y compris actualisation et + 7 524 K€ de variation des autres provisions techniques (annulation de la provision d'égalisation sociale et écart de norme sur les provisions pour risques en cours PREC / Loss Component) ;
- des produits financiers en écart de -4 345 K€ (dont + 2 600 K€ de juste valeur à la norme IFRS 9, -3 885 K€ de loyers théoriques annulés, -1 110 K€ de subventions reclassées en résultat exceptionnel et -1 949 K€ d'opérations intragroupes annulées) ;
- une charge financière liée à l'écart d'actualisation sur les règlements de sinistres sur exercices antérieurs pour - 8 792 K€ ;
- des frais de gestion techniques diminués de 3 152 K€ (principalement annulation des loyers théoriques et subventions) ;
- un résultat exceptionnel bonifié de +2 042 K€ (reclassement des subventions annulées en frais de gestion et produits financiers)
- une charge d'impôt plus importante de -41 K€.

Le ratio combiné IFRS17 hors dépendance s'élève à 95,8% (97,5% hors effets d'actualisation) contre 96,8% en 2024 (98,6% hors effets d'actualisation).

Les effets d'actualisation améliorent de 0,7 point le ratio combiné IFRS par rapport au ratio combiné social.

Le résultat opérationnel économique (ROE) se situe à 34 428 K€ (30 362 K€ hors annulation de la surtaxe d'IS, reclassée au niveau Groupe en autres charges non récurrentes) contre 26 632 K€ en 2024, porté par l'amélioration nette d'impôts des résultats techniques ainsi que des produits financiers.

2. BILAN AU 31.12.2025

2.1 - CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres, avec le résultat de l'exercice, atteignent 638 119 K€, en augmentation de 28 706 K€, soit 78,7 % des cotisations (contre 80,7 % en 2024).

2.2 - PROVISIONS TECHNIQUES NETTES CONSERVEES

Elles s'élèvent à 702 698 K€ au 31 décembre 2025 contre 646 217 K€ au 31 décembre 2024, en augmentation 56 481 K€. Elles représentent 86,62 % des cotisations.

2.3 – PLACEMENTS

Ils figurent pour 1 174 406 K€ au bilan et représentent 1 216 495 K€ en valeur de réalisation, soit un montant de plus-values latentes de 41 989 K€. Ils se décomposent comme suit :

Répartition Groupe 2024	Valeur bilan, K€		Valeur de réalisation, K€		+/- values latentes, K€
Immobilier*	104 662	8.91%	151 935	12.49%	47 273
Obligations	758 249	64.56%	744 330	61.19%	-13 919
Actions	31 621	2.69%	39 927	3.28%	8 306
Participations	279 973	23.84%	280 302	23.04%	329
Prêts	0	0.00%	0	0.00%	0
TOTAL	1 174 506		1 216 495		41 989

* Y compris les fonds immobiliers comptabilisés en parts d'Organisme de Placement Collectif.

Le stock des plus-values latentes est en hausse de 4 389 K€ par rapport à 2024, dont les titres obligataires (+ 3 912K€) et les fonds actions (+ 1 699 K€) mais avec une baisse sur l'immobilier (-1 263 K€). Le stock reste stable pour les titres de participations.

3 - COMPTES DES CAISSES LOCALES

3.1 – MARGE TECHNIQUE

En application des modalités du règlement de réassurance 2025, le plafond limitant la prise en charge des Caisses Locales sur la cotisation des risques climatiques est maintenu à 25 %, comme en 2024.

Hors modulation de l'allocation, il convient de noter que :

- la marge technique est en progression de + 5,12 % à 5 185 K€, soit un rapport sinistres à cotisations de 47,03%, en hausse de 2,79 points par rapport à l'exercice précédent ;
- le rapport sinistres à cotisations origine s'améliore en passant de 60,86 % en 2024 à 57,37 % en 2025. Une nette amélioration qui provient pour l'essentiel d'une sinistralité clémente en incendie et climatique notamment ;
- le rapport sinistres à cotisations conservées est de 58,50 %, en hausse de 1,76 points par rapport à 2024.

La modulation de l'allocation se traduit par une charge totale de 335 K€ pour 97 Caisses Locales (contre 416 K€ pour 117 Caisses Locales en 2024).

La cotisation de protection des risques climatiques s'élève à - 71 K€ contre 155 K€ en 2024.

3.2 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Ils atteignent un montant de 5 138 K€, contre 5 461 K€ par rapport à 2024. Ils représentent 55,03 % des cotisations conservées (en baisse par rapport à 2024), impactés notamment par l'évolution de frais de communication (- 170 K€), des actions de prévention (- 79 K€) et des cotisations aux Fédérations (+ 95 K€). Les frais non saisis (255 K€) sont en forte hausse et pénalisent les Caisses Locales concernées.

3.3 – RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier 2025 s'élève à 899 K€ en progression de + 131 K€ par rapport à 2024 (768 K€) et représentent 9,5 % des cotisations conservées (contre 8,3 % en 2024). Il comprend :

- Le dividende versé par le FCP Groupama Grand Est détenu par chaque Caisse Locale pour 472 K€ contre 399 K€ en 2024 (18 % d'augmentation) ;
- Les plus-values réalisées dans l'exercice pour 429 K€ ; dont 233 K€ pour absorber l'impôt sur les plus-values latentes.

3.4 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est nul.

3.5 – IMPÔT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés représente une charge de - 379 K€ (contre - 143 K€ en 2024), dont une charge de - 269 K€ sur le résultat et de - 110 K€ du fait de la variation positive des plus-values latentes.

La surtaxe d'impôt sur les sociétés pour l'exercice est de - 125 K€.

Le montant du crédit d'impôt dons et mécénat est de + 47 K€.

3.6 – RESULTAT NET

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de + 122 K€ contre une perte de - 304 K€ pour l'exercice 2024.

3.7 – BILAN AU 31.12.2025

Les capitaux propres figurant au bilan, y compris le résultat 2025 en instance d'affectation, représentent 21 221 K€, soit 224 % des cotisations conservées. Ils sont en augmentation de + 122 K€ par rapport à 2024 (impact du résultat bénéficiaire de cette année).

La valeur de réalisation des placements atteint 19 311 K€ pour une valeur comptable de 17 016 K€, soit une plus-value latente de 2 296 K€.

ACTIVITES EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES

L'année 2025 a marqué une étape structurante dans la mise en œuvre de la stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) de Groupama Grand Est et dans son articulation avec le projet d'entreprise Univers 2027. En effet, certains chantiers menés s'inscrivent pleinement dans les trois piliers stratégiques du projet d'entreprise, à savoir le capital humain, la qualité de service et la performance et le développement.

GGE a poursuivi sa stratégie d'investissements durables en améliorant l'ensemble de ses indicateurs de suivi ESG, avec notamment :

- l'atteinte dès 2025 de l'objectif 2030 de réduction de l'intensité carbone du portefeuille actions-obligations de plus de 50% depuis 2021 (-54% fin 2025) ;
- une augmentation de 150% de ses investissements en obligations durables, portant l'encours à 68 600 K€.

Par ailleurs, la Caisse régionale a fait évaluer sa stratégie et ses actions en matière de RSE par l'AFNOR via une évaluation intitulée « Label engagé RSE ».

Elle a ainsi obtenu le niveau confirmé, le troisième de cette cotation robuste, transparente et exigeante, qui en comprend quatre.

Nous aurons à cœur de continuer à progresser, après cette belle réussite, fruit de l'engagement de tous nos 1 660 collaborateurs et 2 694 élus.

RAPPORT DE DURABILITE

En raison de son inclusion dans le rapport de Durabilité consolidé du Groupe Groupama Assurances Mutuelles, Groupama Grand Est utilise l'exemption d'établir son propre état de durabilité conformément aux dispositions de l'article 19 bis paragraphe 9 de la directive CSRD, transposé en droit français aux articles L. 232-6-3 et R.233-16.4 du Code de Commerce.

Conformément à l'article R. 232-8-5, IV du code de commerce, il est précisé que Groupama Assurances Mutuelles, situé 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris, entreprise mère du groupe Groupama, auquel Groupama Grand Est appartient, publie un rapport de durabilité Groupe et le rapport de certification y afférent, disponibles sur le site Groupama.com :

<https://www.groupama.com/fr/investisseur/publications-financieres/documents-de-reference/>.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2025.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Selon les dernières prévisions publiées fin 2025, l'économie française devrait croître en 2026 comme en 2025 : la Banque de France anticipe une croissance du PIB de 1,0 % en 2026, après 0,9 % en 2025, confirmant un scénario de reprise modérée soutenu par une amélioration progressive de la consommation et de l'investissement.

L'inflation totale (IPCH) resterait faible pour atteindre 1,3 % en 2026, après 0,9 % en 2025.

Sur le marché du travail, la combinaison de la faible croissance, du niveau élevé des défaillances d'entreprises et d'une dynamique d'investissement encore contrainte amplifierait la dégradation déjà observée en 2025. Les projections de l'OFCE indiquent une hausse du taux de chômage jusqu'à 8,5 % au dernier trimestre 2026, soit un niveau supérieur aux 7,8 % observés ou prévus sur 2025.

Concernant les taux d'intérêts, les baisses engagées par la BCE depuis 2025 produiraient davantage d'effets en 2026, avec une détente progressive des conditions de crédit.

L'inflation sectorielle spécifique à l'activité d'assurance reflue également depuis 2023.

Dans l'automobile, l'indice RVP, après être resté à un niveau élevé en 2024-2025 (+ 4,7% en 2024 et +2,4% en 2025), devrait continuer à refluer lentement en 2026, sous l'effet d'une normalisation progressive des chaînes de valeur et des coûts des pièces détachées.

Dans le bâtiment, le ralentissement de l'indice FFB observé depuis fin 2023 (restant sous les 2 %) devrait continuer à contenir les coûts moyens des sinistres.

Si les aléas climatiques demeurent les risques les plus prégnants, nous aurons à suivre toute l'année les projets de loi de Finances et de Sécurité Sociale qui devraient impacter encore significativement l'entreprise au titre de la contribution des sociétés et assureurs aux efforts collectifs de consolidations budgétaires.

GGE et le Groupe vont continuer à investir de façon très importante sur les chantiers de transformation autour du SI, dans le cadre du plan SI 2030, en synergie avec le plan stratégique du Groupe Ambition 2030.

Au niveau de GGE, l'objectif principal de l'année 2026 sera d'atteindre les 400 000 sociétaires (initialement prévu en 2027) en poursuivant le projet UNIVERS 2027 qui rentre dans sa troisième année. Sur le pilier « Capital humain », les collaborateurs et managers bénéficieront d'un outil leur permettant de mieux définir leur plan de carrière en illustrant les parcours métiers possibles dans l'entreprise. Des parcours de formation seront également déployés, en lien avec ces parcours métiers. Les attitudes permettant d'ancrer la culture client dans la caisse seront également déployés dans chaque équipe. Sur le pilier « Qualité de service », les travaux prioritaires portent sur le développement du selfcare, la continuité d'activité ainsi que l'amélioration continue en exploitant les « pépins » de nos sociétaires pour les transformer en « pépites ». Quant au dernier pilier couvrant le développement et la performance, il s'agira de progresser sur l'efficacité opérationnelle, de mettre en œuvre la nouvelle organisation des équipes distribuant l'Assurance de Personnes, de continuer la mise en œuvre des

actions de maîtrise des coûts de sinistres (gré à gré, orientations vers nos partenaires, pilotage des prestataires, lutte anti-fraude) ainsi que de définir les trajectoires d'optimisation des coûts immobiliers, logistiques et informatiques.

Le Programme Relation Client prévoit de multiples livraisons en 2026 dans la continuité de 2025 : l'année verra le déploiement de nouveaux Parcours Après ventes, du volet Gestion des activités ainsi que du volet Parcours Sinistres. Le projet SVI IA sera déployé, permettant de fluidifier le parcours client et d'envoyer automatiquement des attestations d'assurance habitation.

Sur le volet réglementaire, GGE se préparera avec le Groupe à déployer en septembre 2026 la facturation électronique (factures émises et reçues), tant sur le volet assurance que sur les frais généraux.

Les actions de maîtrise technique se poursuivront (surveillance du portefeuille, positionnement lors des appels d'offres des collectivités, segmentation tarifaire) afin de garantir nos marges dans un contexte concurrentiel et climatique de plus en plus exigeant.

Le nouveau produit santé sera déployé en 2026, proposant des garanties davantage adaptables aux besoins des sociétaires. L'offre automobile continuera d'évoluer avec une tarification qui sera en phase avec la sinistralité du parc automobile.

Dans un environnement géopolitique marqué par les tensions au Moyen Orient, Groupama Grand Est a démontré la solidité et la résilience de son modèle au travers de résultats particulièrement robustes et demeure pleinement en capacité de faire face à cet environnement incertain, s'appuyant sur des ressources et une flexibilité financières adaptées.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article D.441-6 du Code de commerce, les informations concernant les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu figurent ci-dessous :

Modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce												
Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)												
Article D. 441 I. - 1 ^{er} du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2 ^{er} du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	322					36	66					359
Montant total des factures concernées	5 745 558,66	276,18	-1 738,93	0,00	-78 459,99	-79 922,74	-58 953,94	86 496,08	90 351,86	29 004,51	534 538,09	740 390,54
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC		TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	3,48%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,05%	-0,05%						
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							-0,75%	1,10%	1,15%	0,37%	6,80%	9,41%
(préciser HT ou TTC)								TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(préciser HT ou TTC)	TTC											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 60 jours ou date d'échéance prévue sur les factures						- Délais contractuels : 60 jours ou date d'échéance stipulée sur les factures					

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessus n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2025, soit 30 370 697,07 €, de la façon suivante :

- à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 16 des statuts), soit 3 037 070,00 € ;
- à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 16 des statuts), soit 1 518 535,00 € ;
- le solde, soit 25 815 092,07 €, en report à nouveau.

REMUNERATION DES CERTIFICATS MUTUALISTES

Dans le cadre de la commercialisation des Certificats Mutualistes, il est proposé à l'Assemblée Générale de verser une rémunération globale de 1 620 476,35 € soit un taux de rendement brut avant prélèvements sociaux de 3,8 %, par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

Il est proposé à l'Assemblée Générale que les titulaires de Certificats Mutualistes qui en ont fait la demande reçoivent le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux Certificats Mutualistes selon les modalités mentionnées dans la Notice d'Information.

EXECUTION DU PROGRAMME DE RACHATS DES CERTIFICATS MUTUALISTES

L'Assemblée Générale en date du 17 mai 2024 a décidé, après approbation de l'ACPR, de mettre en place un programme de rachat valable pour l'année 2025 portant sur 10 % des montants émis au moment de l'exécution de ces rachats, nets des Certificats Mutualistes auto-détenus.

Les rachats de Certificats Mutualistes honorés en 2025 atteignent 2 588 K€ :

- 2 021 K€ ont été rachetés en février 2025 soit 4,5 % des montants émis à cette date.
- 258 K€ ont été rachetés en août 2025 soit 0,58 % des montants émis à cette date.

Ces titres ont alimenté le stock de Certificats Mutualistes auto-détenus par GGE qui, net des souscriptions de l'exercice, s'élève à 884 K€ au 31 décembre 2025.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

L'année 2026 n'est pas une année électorale pour le Conseil d'Administration de Groupama Grand Est.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux Comptes s'achèvent lors des Assemblées Générales de :

- 2026 pour la société EXCO SOCODEC, représentée par Monsieur Loïc Valichon
- 2028 pour la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, représentée par Madame Marine BARDON

Conformément à l'obligation de rotation applicable au collège actuel des Commissaires aux Comptes, telle qu'issue des dispositions de l'article L821-45 du Code de commerce, le mandat de la société Exco Socodec ne peut pas être reconduit.

En conséquence, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SA, devenant CAC unique, atteint également la durée maximale du mandat telle que prévu par les textes applicables. Par conséquent, son mandat prend également fin à l'assemblée Générale 2026.

Conformément à la Charte d'audit Groupe, au moins un des Commissaires aux Comptes de Groupama Grand Est doit appartenir au collège des Commissaires aux Comptes de GMA. Celui-ci est composé des cabinets PricewaterhouseCoopers Audit SA et Deloitte & Associés.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SA voyant son mandat prendre fin, seul le cabinet Deloitte & Associés peut être candidat pour un mandat de Commissariat aux Comptes de Groupama Grand Est.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée générale 2026 la nomination de la société Deloitte & Associés, représenté par Monsieur Jérôme Lemierre, en qualité de Commissaire aux Comptes unique de Groupama Grand Est à compter de l'exercice 2026, pour une durée de 6 ans.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer, en 2032, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

4 – ANNEXES

4.1 – SINISTRALITE EXERCICE PUR

En K€	REEL 2024					2025				
	COTIS ex pur	charge ex.	S/C ex.	Charge ECR RGR	écrêté	COTIS ex pur	charge ex.	S/C ex.	Charge ECR RGR	écrêté
RISQUES	Acquises	origine	origine			Acquises	origine	origine		
S/Total R.C. des Professionnels	24 734	14 412	58,3%	14 412	58,3%	26 344	14 344	54,4%	14 344	54,4%
Incendie / PE agri.	27 984	14 310	51,1%	14 310	51,1%	28 240	20 077	71,1%	19 653	69,6%
Incendie des Particuliers	37 702	27 968	74,2%	27 968	74,2%	39 298	34 519	87,8%	31 714	80,7%
Incendie des Professionnels non agri.	22 757	19 489	85,6%	19 489	85,6%	24 599	15 777	64,1%	15 777	64,1%
Dommages Agricoles	6 983	3 363	48,2%	3 363	48,2%	6 739	3 215	47,7%	3 215	47,7%
Dommages Particuliers	44 917	22 847	50,9%	22 847	50,9%	45 824	20 669	45,1%	20 669	45,1%
Dommages des Professionnels non agri.	16 494	6 744	40,9%	6 744	40,9%	17 908	5 534	30,9%	5 534	30,9%
S/Total INCENDIE DOMMAGES	156 836	94 721	60,4%	94 721	60,4%	162 608	99 791	61,4%	96 563	59,4%
Branches du 1er Groupe hors santé	478 194	315 749	66,0%	307 233	64,2%	505 184	328 552	65,0%	319 544	63,3%
Santé simple	140 159	106 061	75,7%			150 692	111 951	74,3%		
Santé Groupe	16 406	13 526	82,4%			17 293	14 116	81,6%		
SS Total R. Santé	156 565	119 588	76,4%			167 985	126 067	75,0%		
Tempête	33 303	13 541	40,7%			34 931	8 723	25,0%		
Récoltes	31 547	19 083	60,5%			30 024	7 996	26,6%		
Catastrophes Naturelles	23 240	15 364	66,1%			37 909	4 573	12,1%		
SS Total risques Climatiques	88 089	47 989	54,5%			102 864	21 292	20,7%		
Construction	9 096	1 913	21,0%			9 620	2 447	25,4%		
Dépendance.	8	-	0,0%			6	-	0,0%		
Assistance	15 088	9 037	59,9%			16 541	9 948	60,1%		
Forêts	-	-				-	-			
CMU	-	-				-	-			
GAREAT	1 174	-	0,0%			1 204	-	0,0%		
Autres divers	170	-	0,0%			194	-	0,0%		
SS Total Autres risques	25 536	10 949	42,9%			27 566	12 395	45,0%		
TOTAL hors PSNEM	748 385	494 274	66,0%			803 599	488 306	60,8%		
dotation annuelle PSNM Construction		5 157					5 387			
EX. En COURS y c. PSNM	748 385	499 431	66,7%			803 599	493 693	61,4%		

4.2 – COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat - GRAND EST

En M€	Réel 2024	Réel 2025
COTISATIONS ACQUISES hors acceptations : CA	754 746,6	811 249,0
croissance CA en %	5,1%	7,5%
SINISTRES (y c PSNM de l'exercice)	-499 431,5	-493 692,6
Gestion des rentes	1 415,2	-582,1
Variation de PSNM sur ant & sinistres Construction manifestés	360,6	-681,2
Var. PSAP / antérieurs (pour rattrapage construction)	53 874,9	18 042,2
TOTAL CHARGES DES SINISTRES	-443 780,8	-476 913,7
Dotation aux autres Provisions légales et statutaires	966,530	-5 045,3
TOTAL AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	966,5	-5 045,3
GMA : solde de réassurance sur affaires directes	-137 976,5	-124 412,8
Rétrocessions (cot - sin + alloc)	14 252,9	2 875,6
GMA	-123 723,6	-121 537,2
CLAMA	-4 516,1	-4 861,2
SOLDE DE REASSURANCE	-128 239,7	-126 398,4
% réass / CA	-17,0%	-15,6%
MARGE TECHNIQUE NETTE	183 692,5	202 891,7
% Marge technique / CA	24,3%	25,0%
PRODUITS FINANCIERS NETS	24 238,4	27 323,5
	3,2%	3,4%
FRAIS GENERAUX NETS y c taxes sr deggts	-179 235,3	-183 742,7
Ratio FGx / CA	23,7%	22,6%
Résultat avant Op. ex. et IS	28 695,6	46 472,5
Résultat exceptionnel	74,9	0,0
RESULTAT AVANT IMPOTS	28 770,5	46 472,5
IS	-6 828,4	-16 105,6
RESULTAT NET SOCIAL	21 942,1	30 366,9

3- COMPTES ANNUELS 2025



ANNEXE

2025

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 31 décembre 2025

GROUPAMA GRAND EST
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 STRASBOURG Cedex



Groupama Grand Est

ANNEXE 2025

Sommaire

Bilan	1
Compte de résultat	3
Engagements reçus et donnés	5
Note 1	Faits marquants de l'exercice 6
Note 2	Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice 6
Note 3	Principes, règles et méthodes comptables 6
Note 4	Actifs incorporels 12
Note 5	Placements 13
Note 6	Etat récapitulatif des placements 15
Note 7	Tableau des filiales et participations 16
Note 8	Créances 17
Note 9	Créances envers le groupe 18
Note 10	Compte de régularisation actif 19
Note 11	Variations des capitaux propres 20
Note 12	Provisions pour risques et charges 20
Note 13	Dettes 21
Note 14	Dettes envers le groupe 22
Note 15	Compte de régularisation passif 23
Note 16	Tableau des engagements reçus et donnés 23
Note 17	Ventilations des primes 24
Note 18	Ventilations des produits et charges de placements 25
Note 19	Commission de l'assurance directe 26
Note 20	Ventilation des charges de personnel 27
Note 21	Charge fiscale 29
Note 22	Impôts 30
Note 23	Produits et charges exceptionnels 31
Note 24	Autres produits et charges non techniques 32
Note 25	Consolidation 33
Note 26	Résultat technique par catégorie ministère 34
Note 27	Liquidation des provisions de sinistres 38
Note 28	Evolution des primes acquises et des sinistres 38
Note 29	Personnel 39
Note 30	Participation aux résultats techniques et financiers 39

Bilan - Actif

Postes du bilan (en K€)		Notes	2025	2024
1	Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :			
2	Actifs incorporels :		10 569	11 484
3	Placements :		1 171 882	1 064 377
3a	Terrains et constructions		84 502	82 098
3b	Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		283 081	282 584
3c	Autres placements		804 298	699 695
3d	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes			
4	Placements des contrats en unités de compte			
5	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :		474 058	485 355
5a	Provisions pour primes non acquises (non-vie)		43 533	38 031
5b	Provisions d'assurance vie			
5c	Provisions pour sinistres (vie)			
5d	Provisions pour sinistres (Non-Vie)		349 356	359 128
5e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)			
5f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)			
5g	Provisions d'égalisation			
5h	Autres provisions techniques (Vie)			
5i	Autres provisions techniques (Non-Vie)		81 169	88 195
5j	Provisions techniques des contrats en unités de compte			
6	Créances :		211 402	168 174
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe :		17 953	17 931
6aa	Primes restant à émettre		5 000	5 213
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		12 953	12 719
6b	Créances nées d'opérations de réassurance		134 995	98 073
6c	Autres créances :		58 454	52 170
6ca	Personnel		224	216
6cb	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		499	344
6cc	Débiteurs divers		57 731	51 610
6d	Capital appelé non versé			
7	Autres actifs :		74 555	123 362
7a	Actifs corporels d'exploitation		9 639	9 287
7b	Comptes courants et caisse		64 031	112 502
7c	Actions propres		884	1 573
8	Comptes de régularisation - Actif :		34 104	29 225
8a	Intérêts et loyers acquis non échus		11 215	8 137
8b	Frais d'acquisition reportés		16 218	15 604
8c	Autres comptes de régularisation		6 670	5 484
Total de l'actif			1 976 570	1 881 976

Bilan - Passif

Postes du bilan (en K€)		Notes	2025	2024
1	Capitaux propres		638 119	609 413
1a	Fonds d'établissement et fonds social complémentaire		46 247	46 247
1b	Primes liées au capital social			
1c	Ecarts de réévaluation			
1d	Autres réserves		183 930	180 638
1e	Report à nouveau		182 719	165 733
1f	Résultat de l'exercice		30 371	21 942
1g	Ecarts résultant des changements de méthodes au 01.01.95			
1h	Subventions d'investissement			
1i	Ecart de dévolution		194 853	194 853
2	Passifs subordonnés			
3	Provisions techniques brutes :		1 176 756	1 131 572
3a	Provisions pour primes non acquises (non-vie)		138 603	122 904
3b	Provisions d'assurance vie			
3c	Provisions pour sinistres (Vie)			
3d	Provisions pour sinistres (Non-Vie)		871 618	848 575
3e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)			
3f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)			
3g	Provisions pour égalisation		31 506	26 194
3h	Autres provisions techniques (Vie)			
3i	Autres provisions techniques (Non-Vie)		135 029	133 899
4	Provisions techniques des contrats en unités de compte			
5	Provisions pour risques et charges		10 055	10 169
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques			
7	Autres dettes :		149 508	128 384
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe		3 922	6 085
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance		42 315	24 842
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)			
7d	Dettes envers des établissements de crédit		42 261	40 581
7e	Autres dettes :		61 009	56 876
7ea	Titres de créance négociables émis par l'entreprise			
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		414	424
7ec	Personnel		22 414	19 213
7ed	Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques		24 768	23 227
7ee	Créances divers		13 413	14 012
8	Comptes de régularisation - Passif :		2 132	2 438
Total du passif			1 976 570	1 881 976

Compte de Résultat technique

Du 1er janvier au 31 décembre 2025

en K€

Libellés des comptes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024
1 Cotisations acquises	836 237	319 570	516 667	482 529
1a Cotisations	851 935	325 072	526 863	490 972
1b Variations des Cotisations non acquises	-15 698	-5 502	-10 197	-8 443
2 Produits des placements alloués	13 056		13 056	11 506
3 Autres produits techniques	23 548		23 548	21 556
4 Charges des sinistres :	-525 591	-156 738	-368 853	-361 634
4a Prestations et frais payés	-502 548	-166 510	-336 038	-340 908
4b Charges des provisions pour sinistres	-23 043	9 772	-32 815	-20 725
5 Charges des autres provisions techniques	-1 130	7 026	-8 156	-21
6 Participations aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration	-145 991	-40 584	-105 407	-104 360
7a Frais d'acquisition	-122 712		-122 712	-120 611
7b Frais d'administration	-23 279		-23 279	-21 100
7c Commissions reçues des réassureurs		-40 584	40 584	37 352
8 Autres charges techniques	-31 587		-31 587	-29 987
9 Variation de la provision pour égalisation	-5 312		-5 312	-1 495
Résultat Technique de l'assurance non vie	163 228	129 274	33 954	18 095

Compte de Résultat non technique

Du 1er janvier au 31 décembre 2025

		en K€	
Libellés des comptes		2025	2024
1	Résultat technique de l'assurance Non-Vie	33 954	18 095
2	Résultat technique de l'assurance Vie		
3	Produits des placements :	37 647	34 622
3a	Revenus des placements	24 635	23 513
3b	Autres produits des placements	7 132	9 103
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	5 880	2 006
4	Produits des placements alloués		
5	Charges des placements	-10 113	-10 159
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-2 655	-2 699
5b	Autres charges des placements	-3 284	-6 214
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	-4 174	-1 247
6	Produits des placements transférés	-13 056	-11 506
7	Autres produits non techniques	2 143	2 258
8	Autres charges non techniques	-3 169	-4 389
9	Résultat exceptionnel	-210	-149
9a	Produits exceptionnels	21	173
9b	Charges exceptionnelles	-231	-322
10	Participation des salariés	-719	
11	Impôts sur les bénéfices	-16 106	-6 828
Résultat de l'exercice		30 371	21 942

Tableau des engagements reçus et donnés

		en K€	
Libellés des comptes		2025	2024
1	Engagements reçus	30	111
2	Engagements donnés	-7 585	-6 638
2a	Avals, cautions et garanties de crédit donnés		0
2b	Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-7 585	-6 638
2d	Autres engagements donnés		
3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		0
4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
7	Encours d'IFT		
Contrepartie des engagements		-7 555	-6 527

Note 1 : Faits marquants de l'exercice 2025

- Nous ne relevons pas de fait marquant notable sur l'exercice 2025.

Note 2 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Note 3 : Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes individuels de Groupama Grand Est sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances.

Groupama Grand Est a appliqué, pour les opérations ne relevant pas des dispositions du règlement ANC n°2015-11, les dispositions du règlement ANC n°2022-06 pour la première fois dans ses états financiers à compter du 1er janvier 2025 ».

« L'entrée en vigueur du règlement ANC n°2022-06 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes. »

Changement de méthode comptable

« L'application du règlement ANC n°2022-06 décrit au paragraphe ci-avant constitue un changement de réglementation comptable appliqué de manière prospective. Il modifie notamment la présentation du tableau des provisions autres que techniques et la présentation du tableau des amortissements des terrains et constructions. »

➤ **Choix des méthodes utilisées :**

1. Opérations techniques

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêt.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés au titre des affaires directes ou acceptées en application des traités de réassurance nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Elles incluent également les commissions, les frais accessoires et les autres frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

Dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte sésame vitale" et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du Code de la Sécurité Sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

La contribution au forfait patientèle est comptabilisée en élément du coût des sinistres.

Les provisions pour sinistres à payer en affaires directes et en acceptations de réassurance représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 871,518 M€ au 31 décembre 2025. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie Groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC n°2015-11) des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Les prévisions de recours sont déterminées soit statistiquement par l'application sur les provisions de sinistres à payer d'un taux moyen issu du rapport entre les recours encaissés et les règlements effectués sur

les cinq derniers exercices, soit dossier par dossier pour tous les recours dont le montant est déterminé et certain.

La provision pour frais de gestion de sinistres est déterminée à partir des frais réels et appliqués à l'assiette des PSAP. Le taux de frais de gestion correspond à la moyenne des taux de frais de gestion de sinistres des 3 derniers exercices. Ce taux correspond aux frais de sinistres répartis payables en run-off rapportés aux règlements écrêtés à 5 M€ par sinistre et 10 M€ par événement terrain. Ce taux est appliqué au volume des provisions techniques figurant au bilan, déduction faite des règlements intervenus le dernier mois de l'arrêté des comptes, des provisions FGAO et de la part des provisions excédant 5 M€ par dossier de sinistre ou 10 M€ par événement terrain (après écrêtement par dossier).

En assurance de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien certifiées par un actuaire indépendant.

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Ce poste intègre les provisions constituées au titre des affaires directes et les provisions complémentaires sur acceptations.

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002. Ces provisions s'élèvent à 0,187 M€ au 31 décembre 2025.

En risque construction, en plus des provisions pour sinistres à payer, il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, une Provision pour Sinistres Non Encore Manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A.331-21 du Code des Assurances. Elle inclut un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés. Cette provision s'élève à 36,319 M€ au 31 décembre 2025

Une Provision pour Risques en Cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de

se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises. Cette provision, ~~est~~ dotée pour 0,179 M€ au 31 décembre 2024, a été reprise en totalité sur 2025.

Dépendance

Le montant total des provisions liées au risque dépendance s'établit à 47,644 M€ au 31 décembre 2025 (dont 33,311 M€ au titre de la Provision pour Risques Croissants) :

- Les provisions mathématiques des rentes en service (12,872 M€) et provisions de sinistres à payer (1,461 M€), couvrant les sinistres en cours, ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 2,36 % (75 % du TME de 3,15 %).
- Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance – loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,90 % sur les anciens produits dépendance et de 0,50 % sur les produits actuels (Groupama Autonomie), visant à refléter l'environnement financier courant. Un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires est réalisé annuellement.

Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R.343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurances peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme, au transport aérien et le cyber-risque. Ces provisions sont dotées de manière facultative.

Cette provision est en légère augmentation pour s'établir à 25,520 M€ au 31 décembre 2025.

Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de Groupama Assurances Mutuelles (GMA). Ces rétrocessions sont calculées par GMA environ 10 jours avant la date d'arrêté des comptes, sur la base des opérations

provisaires cédées par les Caisses Régionales. Elles font l'objet d'un calcul définitif et d'une régularisation éventuelle par GMA l'année suivante.

Réassurance des Caisses Locales

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques.

A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale. La part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance qui lie la Caisse Régionale à GMA. Elles sont arrêtées environ 10 jours avant la fin de l'arrêté des comptes et font l'objet d'un ajustement les derniers jours du mois en cas de survenance de sinistres tardifs significatifs.

2. Placements

Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (*droit de mutation, honoraires et frais d'actes...*) sont inscrits en charge dans l'exercice de leur engagement.

Les immeubles sont amortis selon la méthode d'amortissement par composant, conformément à la réglementation CRC 2002-10. Quatre types principaux de composants ont été retenus :

- A – Gros œuvre ou coque
- B – Clos et couvert
- C – Gros équipement – Installations techniques
- D – Equipements secondaires – Revêtements

Les durées de vie sont évaluées sur la durée de vie escomptée de chaque bien, estimée à compter de leur date d'acquisition, sans valeur résiduelle.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement.

Les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une fiche de résumé conclusif d'expertise annuelle.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire, ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond pour :

- Les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- Les actions de Sociétés d'Investissement à Capital Variable et les parts de Fonds Communs de Placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

En application du règlement ANC n°2015-11, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement pour les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Participations intragroupe

La valeur comptable brute des Certificats Mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par Groupama Grand Est s'élève à 270,1 M€.

Leur valorisation repose sur celle de GMA. Lorsque la valorisation de GMA rapportée au nombre de Certificats Mutualistes émis par GMA est supérieure à la valeur nominale du Certificat Mutualiste, la valeur de réalisation des Certificats Mutualistes GMA détenus

par Groupama Grand Est est égale à la valeur nominale du Certificat Mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la Caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de GMA liée à des effets de valorisation de GMA se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des Caisses Régionales détenant des Certificats Mutualistes Groupama Assurances Mutuelles. Ces titres font cependant l'objet d'une valorisation permettant de détecter éventuellement un besoin de Provision pour Dépréciation Durable, qui impliquerait de valoriser ces titres sous le prix de revient.

La valeur patrimoniale de GMA s'appuie sur :

- Une valorisation des actifs détenus par GMA (titres de participation et actifs de placement) ;
- Une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille ;
- La prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des Certificats Mutualistes GMA détenus par les Caisses Régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de GMA.

Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du Groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le Groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.

- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

Provisions

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation, conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables, prêts

Provisions pour dépréciation durable

Conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015, les dépréciations à caractère durable des valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances que la Caisse a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation durable est constituée en cas de risque de crédit avéré, lorsqu'il est probable que la contrepartie ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Des provisions pour dépréciation durable (PDD) ont été comptabilisées selon la méthodologie suivante :

Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés :

Titres financiers

- Titres déjà provisionnés à l'arrêté précédent dans la mesure d'une variation de la valorisation de plus ou moins 15 % depuis la dernière dotation ou reprise ;
- Titres ayant été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- Titres révélant des indices objectifs de dépréciation durable.

Une moins-value latente significative est présumée lorsque, sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20 % par rapport à son prix de revient.

Détermination pour chacun des titres définis précédemment si l'entreprise a l'intention de détenir durablement ce titre :

- Si la cession est estimée à court terme (dans les 6 mois, turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif passif, etc...), la provision représente la totalité de l'écart entre la Valeur Boursière et Prix de Revient ;
- Si la cession intervient à moyen ou long terme, la provision est calculée selon les règles de détermination exposées ci-dessus.

Immobilier

- Immeubles et fonds immobiliers déjà provisionnés à l'arrêté précédent dans la mesure d'une variation de la valorisation de plus ou moins 10 % depuis la dernière dotation ou reprise ;
- Immeubles et fonds immobiliers en situation de moins-value latente de plus de 15%, par différence entre leur valeur recouvrable (valeur de marché pour les fonds et valeur issue de la méthode par capitalisation des revenus s'agissant des immeubles) et leur valeur nette comptable ;

Pour les immeubles mixtes (placement – exploitation) ainsi qu'indissociable d'autres immeubles attenant, le calcul est réalisé sur l'ensemble du site.

Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

Le montant du stock de Provisions pour Dépréciation Durable sur titres et sur les immeubles au 31 décembre 2025 s'élève à 9,444 M€, en diminution de 0,832 M€.

Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, a une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan

dans un sous - poste des provisions techniques : la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Groupama Grand Est étale sur 3 exercices la dotation de la provision.

Cette provision n'a pas été dotée en 2025 et le stock est nul.

Produits et Charges de placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Les frais d'acquisition de parts de sociétés immobilières et de fonds immobiliers (frais, commissions acquises et non acquises, rétrocessions de frais) sont comptabilisés en charges de placement.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique. Cette quote-part est calculée selon la part des provisions techniques nettes de cession dans les capitaux propres.

3. Autres opérations

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

L'anticipation des arrêtés de comptes (fast close technique) impacte le montant des créances à hauteur de 36,771 M€.

Engagements en matière de retraite et autres passifs sociaux

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont couverts en totalité par un contrat d'assurance à hauteur de 11,517 M€. Les engagements bruts s'élèvent à 11,240 M€, en diminution de 0,208 M€ sur l'exercice. En conséquence la sur-couverture au 31/12/2025 est de 0,277 M€.

Les engagements pour « jours anniversaires » s'élèvent à 3,362 M€ et ont fait l'objet d'une dotation complémentaire de 0,03 M€.

Les engagements pour « médailles du travail » s'élèvent à 0,680 M€ et restent stables par rapport à 2024.

L'estimation de ces engagements est effectuée selon la méthode usuellement appliquée, sur la base des hypothèses suivantes :

- Un taux d'inflation annuel de 2,50 % ;
- Un taux d'actualisation de 3,70 % pour les engagements de retraite et 3,20% pour les autres engagements ;
- Un turn-over variable déterminé selon la tranche d'âge et le statut, allant de 0 % pour les cadres de plus de 55 ans à 20,90 % pour les non-cadres de 18 à 34 ans.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges font l'objet d'une actualisation au fur et à mesure de leur connaissance et évolution.

Au 31/12/2025 ces provisions s'élèvent à 10,055 M€, représentées par des :

- Provisions sociales (indemnités de fin de carrière, médailles du travail et jours anniversaires) pour 4,041 M€ ;
- Amortissements dérogatoires pour 5,290 M€ ;
- Provisions pour litiges pour 0,565 M€ ;
- Provisions pour contrôles fiscaux, impôts et autres risques pour 0,63 M€ ;
- Provisions pour charges futures pour 0,096 M€.

Produits et charges exceptionnels et non techniques

Le résultat exceptionnel représente une charge de 0,210 M€ et est représentée par la dotation nette aux amortissements dérogatoires sur l'immeuble du site de Dijon.

Les autres produits non techniques sont de 2,143 M€ et sont représentés par les commissions de gestion, les produits de cessions d'actifs et les subventions reçues pour l'activité bancaire. Les autres charges non techniques sont de 3,169 M€ et sont représentées d'une part par les charges par nature réparties, correspondant principalement à l'activité de commercialisation des offres bancaires et immobilières, par la taxe sur les dégagements de provisions nette des remboursements reçus des réassureurs ainsi que par la valeur des actifs corporels cédés.

Impôt sur les sociétés

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

La charge de l'impôt sur les sociétés, après imputation de déficits reportables, s'élève à 16,106 M€.

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre GROUPAMA GAND EST et GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES à Paris, 8-10, rue d'Astorg, société tête du groupe fiscal.

Note 4 : Les Actifs Incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€

Libellés	Durée d'utilisation (fourchette)	Mode d'amortissement	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement								
2 Autres immo incorporelles			94 972	25	579	5 089	5	99 502
Total			94 972	25	579	5 089	5	99 502

Tableau des amortissements

Libellés			Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement	0 à 7 ans	Linéaire						
2 Autres immo incorporelles	0 à 7 ans	Linéaire	82 135			5 450	5	87 579
Total			82 135			5 450	5	87 579

Tableau des provisions

Libellés		Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement							
2 Autres immo incorporelles		1 353					1 353
Total		1 353					1 353

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés			Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement	0 à 7 ans	Linéaire						
2 Autres immo incorporelles	0 à 7 ans	Linéaire	83 488			5 450	5	88 932
Total			83 488			5 450	5	88 932

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
2 Frais d'établissement		
2 Autres immo incorporelles	11 484	10 569
Total	11 484	10 569

Note 5-1 : Les placements - Terrains et Constructions

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€								
Libellés	Durée d'utilisation (fourchette)	Mode d'amortissement	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations			112 785	9 671	9 924	5 100	6 664	110 969
3a Parts de sociétés			24 296			3 006		27 302
Total			137 080	9 671	9 924	8 106	6 664	138 271

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations / Linéaire	53 340	125	138	2 328	3 630	52 025
3a Parts de sociétés / Linéaire						
Total	53 340	125	138	2 328	3 630	52 025

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	1 643			101		1 744
3a Parts de sociétés						
Total	1 643			101		1 744

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations / Linéaire	54 983	125	138	2 429	3 630	53 769
3a Parts de sociétés / Linéaire						
Total	54 983	125	138	2 429	3 630	53 769

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3a Immobilisations	57 802	57 201
3a Parts de sociétés	24 296	27 302
Total	82 098	84 502

Note 5-2 : Les placements - Placements dans les entreprises liées et avec un lien de participation

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€								
Libellés	Durée d'utilisation (fourchette)	Mode d'amortissement	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées			273 793	2 743	2 743	763	1 108	273 448
3b Entreprises avec lien de participation			12 849					12 849
Total			286 642	2 743	2 743	763	1 108	286 297

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	179			6		185
3b Entreprises avec lien de participation	3 879				848	3 030
Total	4 058			6	848	3 215

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture

3b	Entreprises liées	/	Linéaire	179	6	185
3b	Entreprises avec lien de participation	/	Linéaire	3 879	848	3 030
Total				4 058	6 848	3 215

Tableau des montants nets

Libellés		Montant net ouverture	Montant net clôture
3b	Entreprises liées	273 614	273 262
3b	Entreprises avec lien de participation	8 971	9 819
Total		282 584	283 081

Note 5-3 : Les placements - Autres placements

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

									en K€
Libellés		Durée d'utilisation (fourchette)	Mode d'amortissement	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers			704 271			291 453	187 041	808 683
Total				704 271			291 453	187 041	808 683

Tableau des provisions

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers	4 576				91	4 485
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total		4 576				91	4 485

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers / Linéaire	4 576				91	4 485
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC / Linéaire						
Total		4 576				91	4 485

Tableau des montants nets

Libellés		Montant net ouverture	Montant net clôture
3c	Placements financiers	699 695	804 197
Total		699 695	804 197

Note 6 : État récapitulatif des placements

1 - Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)

en K€

Désignation des valeurs ou des actifs	2025			2024		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	138 271	84 502	132 268	137 080	82 098	134 059
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'O.P.C.V.M.	287 329	284 076	284 428	287 674	283 579	283 921
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
3 Parts d'O.P.C.V.M. autres que celles visées en 4	90 958	86 510	98 906	85 328	80 789	89 969
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
4 Parts d'O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe	36 561	36 561	44 190	32 847	32 847	38 853
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	601 002	601 002	578 703	483 934	486 319	456 437
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
6 Prêts hypothécaires						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
7 Autres prêts et effets assimilés	1 231	1 231	1 231	1 130	1 130	1 130
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
8 Dépôts autres que des entreprises cédantes						
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces	78 000	78 000	78 000	100 000	100 000	100 000
10 Actifs représentatifs de contrats en unité de compte						
. Placements immobiliers						
. Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM						
. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
. Autres O.P.C.V.M.						
. Obligations et autres titres à revenu fixe						
11 Autres IFT						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
IFT autres opérations						
Total des placements	1 233 351	1 171 882	1 217 726	1 127 993	1 066 762	1 104 368

2 - Placements immobiliers (détail du poste 3a de l'actif)

Désignation des valeurs ou des actifs	2025			2024		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Terrains et constructions	108 436	54 668	99 424	110 380	55 397	104 520
Placement	44 006	25 690	46 607	47 420	27 791	53 226
Exploitation	64 430	28 978	52 817	62 960	27 606	51 294
2 Parts de sociétés immobilières	29 834	29 834	32 844	26 701	26 701	29 539
Placement	29 434	29 434	30 742	26 301	26 301	27 385
Exploitation	400	400	2 102	400	400	2 154
Total des placements immobiliers	138 271	84 502	132 268	137 080	82 098	134 059

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 5 987 513,61 € pour la décote amortie et à 2 132 272,90 € pour la prime de remboursement reprise. Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève à 84 217 774,79 €.

Note 7 : Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

en K€					
	Valeur Comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés
	Brute	Nette			
Filiales					
Participations	286 297	283 081			

Filiales et participations détenues à plus de 10%

en K€									
Sociétés	Capital	Quote-part de capital détenu	Valeur brute d'inventaire des titres	Valeur nette d'inventaire des titres	Prêts et avances consentis à la société	Montants des cautions et avals fournis à la société	Chiffres d'affaires	Résultat net	Remarque
GEAC	12 700	100,00%	12 700	9 669				848	Chiffres 2025
Foncière Viticole de Côte d'Or	1 207	15,21%	183	183			119	123	Chiffres 2024
Centaure Grand Est	450	25,00%	149	149			1 676	164	Chiffres 2024

Note 8-1 : Les Créances

										en K€
Libellés		2025				2024				
		moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	
6a	Créances nées d'opérations d'assurance	12 474	3 662	1 816	17 952	12 435	3 286	2 211	17 931	
6aa	Cotisations acquises non émises	5 000			5 000	5 213			5 213	
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	7 474	3 662	1 816	12 952	7 223	3 286	2 211	12 719	
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	134 995			134 995	98 073			98 073	
6ba	Réassureurs	131 711			131 711	94 649			94 649	
6bb	Cédantes	3 284			3 284	3 424			3 424	
6c	Autres créances	57 883	571		58 454	51 706	464		52 170	
6ca	Personnel	25	199		224	21	195		216	
6cb	Etat, organismes de sécurité sociale, collect. publiques	499			499	344			344	
6cc	Débiteurs divers	57 359	372		57 731	51 341	269		51 610	
6d	Capital appelé non versé									
Total		205 352	4 233	1 816	211 401	162 214	3 749	2 211	168 174	

Note 8-2 : Détails de la classe 4 Solde débiteur

		en K€	
Libellé		2025	2024
21	Assurés	12 952	12 719
22	Intermédiaires d'assurance		
23	Coassureurs		
24	Réassureurs	134 995	98 073
25	Cédantes		
Total		147 947	110 792

Note 9 : Créances envers le groupe

en K€

Libellé	Entreprises liées	2025 Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	2024 Entreprises lien de particip.	Total
Capital souscrit non appelé						
Placements	273 262	9 819	283 081	273 614	8 971	282 584
Actions, autres titres à revenu variable	273 262	9 819	283 081	273 614	8 971	282 584
Oblig., TCN, autres titres à revenu fixe						
Prêts						
Dépôts auprès des établs de crédit						
Autres placements						
Créances pour espèces chez les cédantes						
Placements des contrats en UC						
Part des réassureurs dans les prov.tech	474 058		474 058	485 355		485 355
Prov. Primes non acquises (Non vie)	43 533		43 533	38 031		38 031
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)	349 356		349 356	359 128		359 128
Prov.part des benef. et rist. (vie)						
Prov.part des benef. et rist. (non vie)						
Prov égalisation						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)	81 169		81 169	88 195		88 195
Prov. des engts en unités de comptes						
Créances nées d'opér.d'ass.dir						
Sur les preneurs d'assurances						
Sur les intermédiaires d'assurances						
Sur les autres tiers						
Créances nées d'opér. de réass.	134 995		134 995	98 073		98 073
Débiteurs divers	13 191	5	13 195	8 788	4	8 792
Capital appelé non versé						
Comptes courants						
Intérêts et loyers acquis et non échus						
Autres comptes de régul - actif						
TOTAL	895 505	9 824	905 329	865 829	8 975	874 804

Note 10 : Compte de régularisation Actif

		en K€	
	Libellés	2025	2024
A	Actifs réserve de propriété		
B	Compte de régularisation actif	34 104	29 225
	Intérêts acquis non échus	11 215	8 137
	Loyers acquis non échus		
	Frais d'acquisition reportés Vie		
	Frais d'acquisition reportés Non-Vie	16 218	15 604
	Frais d'acquisition immeubles à répartir		
	Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
	Décôte-Obligation coté-Gar etat jvocir/Entreprise jvocir-jvr	5 988	4 823
	Autres comptes de régularisation Actif	683	661
	Evaluations techniques de réassurance		
C	Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

Détail "Autres charges à répartir sur plusieurs exercices"

		en K€	
	Libellés	2025	2024
	Indexation obligation cotées indexée		0
	Charges constatées d'avance	934	803
	Charges constatées d'avance - stocks	-251	-142
	Total	683	661

Note 11 : Variations des capitaux propres

Libellés	2024	Affectation résultat 2024	Rémunération des Certificats Mutualistes	Emissions nettes Certificats Mutualistes	Variation 2025	en K€
						2025
1a Fonds d'établissement	46 246					46 246
1d Autres réserves	375 491	3 291				378 783
Réserve statutaire	74 417	3 291				77 709
Réserve spéciale PVL 19%						
Réserve de capitalisation						
Réserves diverses	301 074					301 074
1g Ecart changement de méthode						
1e Report à nouveau	165 733	18 651	-1 665			182 719
1f Résultat de l'exercice	21 942	-21 942			30 371	30 371
Total	609 412		-1 665		30 371	638 118

Note 12 : Provisions pour risques et charges

Libellés	Montant à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises		2025	Dotations	Reprises	en K€
			Utilisées	Non utilisées				2024
Amortissements dérogatoires	5 079	231	21		5 290	292	69	5 079
Provisions pour litiges	622	152	209		565	203	340	622
Provisions pour risques	63				63		573	63
Provisions pour Charges	89	296	288		96	279	278	89
Provisions pour impôts	0				0		28	0
Provisions pour pension	4 316	31		306	4 041	1 247	645	4 316
Total	10 169	710	518	306	10 055	2 020	1 931	10 169

Note 13 - 1 : Les dettes

		2025				2024				en K€
	Libellés	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 002			4 002	6 085			6 085	
	Assurés	4 002			4 002	6 085			6 085	
	Intermédiaires d'assurances									
	Coassureurs									
	Autres tiers									
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	42 315			42 315	24 842			24 842	
	Réassureurs									
	Cédantes	42 315			42 315	24 842			24 842	
	Autres intermédiaires									
7c	Emprunts obligataires (dont convertibles)									
7d	Dettes envers établissements de crédit	42 261			42 261	40 581			40 581	
7e	Autres dettes	58 514	2 414		60 928	54 427	2 424	25	56 876	
7ea	Titres de créances négociables par l'entreprise									
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus		414		414		424		424	
7ec	Personnels, organisme de sécurité sociale et collectivités publiques	22 414			22 414	19 188		25	19 213	
7ed	Etat, sécurité sociale	24 768			24 768	23 227			23 227	
7ee	Créanciers divers	11 332	2 000		13 332	12 012	2 000		14 012	
	Total	147 092	2 414		149 506	125 935	2 424	25	128 384	

Note 13 - 2 : Détails de la classe 4 Solde créditeur

		en K€				en K€	
	Libellés	2025	2024		Provisions Factures non reçues	2025	2024
21	Assurés	4 002	6 085		Fournisseurs	4 372	3 292
22	Intermédiaires d'assurances				Fournisseurs d'immo		
23	Coassureurs				Salariés	116	108
24	Réassureurs	39 452	22 033		Administrateurs		
25	Cédantes	2 863	2 809			4 488	3 401
	Total	46 317	30 927				

Note 13 - 3 : Dettes fournisseurs

		en K€			
Exercice	Echus	A 30 jours	A 60 jours	A 90 jours et +	
2024	-7,3	15,9	219,2	255,3	
2025	-79,9	385,7	242,4	28,5	

Note 14 : Dettes envers le groupe

Libellés	en K€					
	Entreprises liées	2025 Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	2024 Entreprises lien de particip.	Total
Passif subordonnés						
Provision techniques brutes						
Prov. Primes non acquises (non vie)						
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)						
Prov.part des benef. et rist. (vie)						
Prov.part des benef. et rist. (non vie)						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)						
Prov. des engts en unités de comptes						
Dettes pour dépôts espèces reçues des cessionnaires						
Dettes nées d'opér. d'ass. directes						
Dont envers preneurs d'ass.						
Dont envers interméd. d'ass.						
Dont envers autres tiers						
Dettes nées d'opér. de réassurance						
Emprunts Obligataires						
Dettes envers établis. de crédit						
Autres dettes		2 485	2 485	650	2 132	2 782
Compte régularisation passif						
TOTAL		2 485	2 485	650	2 132	2 782

Note 15 : Compte de régularisation Passif

Libellés	K€	
	2025	2024
B Compte de régularisation passif	2 132	2 438
Amortissements différés sur prix de remboursement	2 132	2 438
Autres comptes de régularisation Passif		

Note 16 : Tableau des engagements reçus et donnés

					en K€
Libellés des comptes	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation				Total
	Des dirigeants	des entreprises liées		Autres origines	
1 Engagements reçus		30			30
2 Engagements donnés		0		7 584	7 584
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés					
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		0		7 584	7 584
2d Autres engagements donnés					
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires					
4 Valeurs remises par des org. réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers					
7 Encours d'IFT					
Contrepartie des engagements		30		7 584	7 614

Note 17 - 1 : Ventilation des primes brutes émises

Libellés des comptes	en K€	
	2025	2024
Primes brutes émises	826 947	766 670
Assurance directe en France	826 947	766 670
Assurance directe dans CEE, hors France		
Assurance directe hors CEE		

Note 17 - 2 : Entrées et sorties de portefeuille

Libellés des comptes	2025	2024
Entrées de portefeuille		
Primes		
Sinistres		
Sorties de portefeuille		
Primes		
Sinistres		

Note 18-1 : Ventilation des produits et des charges de placements

en K€

Libellés	2025				2024			
	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
3 Produits des placements	2 014		35 633	37 647	2 306	1 297	31 019	34 623
5 Charges des placements	263		9 850	10 113	1 187		8 973	10 159
Total des placements	1 751		25 783	27 534	1 119	1 297	22 046	24 463

Note 18-2 : Ventilation des charges de placements

Libellés	2025				2024			
	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	263		2 392	2 655	232		2 467	2 699
5b Autres Charges de placements			3 284	3 284			6 214	6 214
5c Pertes provenant de la réalisation des placements			4 174	4 174	955		292	1 247
Total charges de placements	263		9 850	10 113	1 187		8 973	10 159

Note 18-3 : Ventilation des produits de placements

Libellés	2025				2024			
	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
3a Revenus des placements	1 166		23 469	24 635	1 156		22 357	23 513
3aa Revenus des participations								
3ab Revenus des placements			7 727	7 727			7 781	7 781
3ac Revenus des autres placements	1 166		15 743	16 909	1 156		14 576	15 732
3ad Autres revenus financiers								
3b Autres produits des placements	848		6 284	7 132	1 150	1 297	6 656	9 103
3c Profits provenant de la réalisation des placements			5 880	5 880			2 006	2 006
Total produits de placements	2 014		35 633	37 647	2 306	1 297	31 019	34 622

Note 19 : Commission de l'assurance directe

Libellés	en K€	
	2025	2024
Commissions acquisition	9 247	9 137
Commissions d'administration	843	834
Commissions sur sinistres	1 715	1 359
Total	11 805	11 329

Note 20-1 : Ventilation des charges de personnel et autres charges

							en K€
Libellés	Acquis.	Admin.	Sinistres	Autres charges techniques	Charges non techniques	Placements	Total
Charges de personnel	80 967	11 500	18 046	13 881	1 813	594	126 800
Salaires	55 474	7 945	15 724	9 301	1 243	413	90 099
Pensions de retraite							
Charges sociales	23 379	3 208	6 347	4 224	522	165	37 845
Autres *	2 114	347	-4 025	356	48	16	-1 144
Charges externes	18 979	7 808	6 973	8 369	639	81	42 850
Impôts et taxes	9 452	1 384	2 717	6 901	211	73	20 738
Autres charges de gestion courante	10 049	775	34	730	0	-1	11 587
Charges financières							
Charges exceptionnelles	-17	10	52	-17	3	-9	22
Dotations aux amort. et prov.	3 284	1 189	1 371	1 228	238	7	7 317
Total général	122 714	22 667	29 192	31 093	2 904	745	209 314

Note 20-2 : Ventilation des charges de personnel

			en K€
Libellés	2025	2024	
Salaires	90 099	87 797	
Pensions de retraite			
Charges sociales	37 845	36 747	
Autres	-1 144	-1 278	
Total	126 800	123 266	

Note 20-3 : Ventilation des rémunérations et frais des mandataires sociaux

Article R. 322-55-1 du Code des Assurances

en €

Nom du Mandataire	Fonction	Rémunérations et indemnités	Frais et avantages en nature	Total
ANDREO Emmanuel	Administrateur	1 211	239	1 450
BOILLIN Sophie	Vice-président	19 140	7 792	26 932
CATTET Marie-Pierre	Administrateur	2 603	1 690	4 293
COURTOIS Laurent	Administrateur	2 800	2 229	5 029
DELAIRE Philippe	Membre du bureau	13 607	6 314	19 921
DESGREZ Sandra	Administrateur	1 401	1 096	2 497
DOUXAMI Benoît	Directeur Général	449 135		449 135
FAUDOT Jean-luc	Membre du bureau	12 048	7 711	19 759
FISCHER Marie	Vice-président	20 742	7 367	28 108
GROS Jean-Pierre	Membre du bureau	12 048	10 170	22 218
LEROUX Gérald	Administrateur	671	460	1 131
LUX Dominique	Membre du bureau	12 048	5 503	17 551
MATHIEU Jérôme	Administrateur	6 024	2 364	8 388
MENONVILLE Aline	Membre du bureau	9 521	4 866	14 387
MICHEL Lucette	Membre du bureau	10 727	5 069	15 796
MINOT Nathalie	Administrateur	1 736	579	2 315
MONIOT Christophe	Membre du bureau	12 048	4 728	16 776
MORQUE Géraldine	Administrateur	2 010	1 632	3 642
OSTE Sophie	Administrateur	2 997	1 191	4 188
PFRIMMER Jean Marc	Administrateur	2 101	1 346	3 447
SAPIN Corinne	Administrateur	12 765	203	12 968
SCHMITT François	Président	28 080	1 152	29 232
STEMART Jean-Louis	Vice-président	23 803	10 806	34 609
THEILMANN Gilles	Membre du bureau	4 671	2 079	6 750
THIEBAUT Philippe	Vice-président	21 384	9 275	30 659
VARNEY Sari	Administrateur	4 788	596	5 384
WITTMANN Pascal	Membre du bureau	111	124	235
WOLF Thierry	Administrateur	3 732	2 019	5 751
Totaux		693 952	98 601	792 553

Note 21-1 : Charge fiscale

Libellés des comptes	en K€	
	2025	2024
Impôts exigible	-1 212	-501
Impôts différés		
Provision N	16 557	7 370
Provision N-1	761	-40
Charge d'impôts	16 106	6 828

Note 21-2 : Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellés des comptes	2025	2024
Report à nouveau précédent débiteur		
Perte de l'exercice		
Distribution		
Affectation aux réserves pour plus values long terme		
Affectation aux autres réserves	4 556	3 291
Autres répartitions		
Affectation au compte du siège social		
Report à nouveau (bénéfice)	25 815	18 651
Total	30 371	21 942

Note 21-3 : Proposition d'affectation du résultat (partie crédit)

Libellés des comptes	2025	2024
Report à nouveau précédent créditeur		
Bénéfice de l'exercice	30 371	21 942
Prélèvement		
Prélèvement sur compte siège social		
Report à nouveau (perte)		
Total	30 371	21 942

Note 22-1 : Société intégrée fiscalement

Libellés	en K€	
	2025	2024
Impôt sur les sociétés de l'exercice (hors groupe fiscal)	17 076	- 7 247
Impôt sur les sociétés lié aux filiales intégrées fiscalement	- 971	419
Charges d'impôt sur les sociétés de l'exercice	16 106	- 6 828

Note 22-2 : Ventilation impôts entre les opérations ordinaires et exceptionnelles

Répartition du montant global de l'IS	2025	2024
Résultat avant impôt		
Résultat courant	46 266	28 622
Résultat exceptionnel	- 210	- 149
Impôts sur les bénéfices	16 106	6 828
Intégration fiscale Caisses Locales	500	143
Intégration fiscale GMA	391	276
Total	63 052	35 720

Note 22-3 : Montant des natures des crédits impôts

Répartition des Crédits d'Impôt	2025	2024
Crédit Impôt Mécénat	126	78
Crédit Impôt Famille	3	4
Crédit Impôt Bailleur		
Total	130	82

Note 23-1 : produits exceptionnels

Libellés	2025	2024
Reprise amortissement dérogatoires	21	34
Produits exceptionnels sur exercice antérieur		-
Produits exceptionnels sur exercice en cours		65
Subvention Caisses Locales reçues pour recapitalisation		
Produits exceptionnels Caisses Locales		
Utilisation - reprise de provision charges exceptionnelles		28
Total	21	92

Note 23-2 : charges exceptionnelles

Libellés	2025	2024
Dotations aux amortissements dérogatoires	231	258
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		3
Charges exceptionnelles de l'exercice		61
Dotations provisions charges exceptionnelles		
Total	231	322

Note 24-1 : Autres produits non techniques

Libellés	2025	2024
Commissions reçues de Groupama Banque	307	190
Commissions reçues Groupama Epargne Salariale	735	772
Autres honoraires - commissions	594	813
Produits de cession d'actifs	5	2
Accompagne Groupama Projet Banque	310	294
Autres subvention reçues		
Vente de repas Restaurant Schiltigheim	193	187
Total	2 143	2 258

Note 24-2 : Autres charges non techniques

Libellés	2025	2024
Valeur Comptable Actifs Cédés	54	57
Commissions non techniques	167	189
Charges non techniques réparties	2 904	2 644
Taxe sur excédents provisions	44	1 500
Total	3 169	4 389

Note 25 : Consolidation

Entreprise consolidante

Nom	Siège
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SIRET 343 115 135 00026 Groupama.com	8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

Note 26 : Résultat technique 2025 par catégorie ministère

en K€

Rubrique ministère	Dommages corporels Individuels (cat 20)	Collectifs (cat 21)	Automobile RC (Cat.22)	Dommages (Cat.23)	Total (Cat.22-23)
1 Primes acquises	209 410	22 605	87 402	139 614	227 016
1a. Primes	214 855	22 603	89 440	142 310	231 751
1b. Variation des primes non acquises	5 446	-2	2 038	2 696	4 735
2 Charges des prestations	163 550	18 715	75 325	94 744	170 069
2a. Prestations et frais payés	145 486	17 615	59 048	95 158	154 205
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	18 064	1 100	16 277	-413	15 864
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	45 860	3 889	12 078	44 869	56 947
5 Frais d'acquisition	31 642	3 403	13 249	21 092	34 341
6 Autres charges de gestion nettes	7 989	851	3 330	5 295	8 625
B CHARGES D'ACQUISITION	39 631	4 255	16 579	26 387	42 966
7 Produits des placements	3 221	213	2 314	1 002	3 315
8 Participation aux résultats					0
C SOLDE FINANCIER	3 221	213	2 314	1 002	3 315
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	51 862	4 944	30 598	48 868	79 465
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0	0	0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	33 656	3 566	31 121	27 140	58 261
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	3 903	354	-4 227	-273	-4 499
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	5 619	544	4 846	7 712	12 558
D SOLDE DE REASSURANCE	-8 684	-481	1 142	-14 288	-13 146
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	767	-633	-1 045	5 196	4 150
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	40 734	16	20 046	27 269	47 316
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	35 289	17	18 008	24 573	42 581
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	113 668	9 112	273 899	33 301	307 200
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	93 384	8 291	260 701	33 714	294 415
18 Autres provisions techniques (clôture)	65 740	4 045	60 752	0	60 752
19 Autres provisions techniques (ouverture)	67 959	3 767	57 674	0	57 674

Note 26 : Résultat technique 2025 par catégorie ministère

Rubrique ministère	en K€			
	Dommages aux biens Particuliers (Cat.24)	Professionnels (Cat.25)	Agricoles (Cat.26)	Récapitulatif (Cat.24-26)
1 Primes acquises	116 730	67 701	84 480	268 911
1a. Primes	118 481	67 932	84 561	270 975
1b. Variation des primes non acquises	1 752	231	81	2 064
2 Charges des prestations	66 006	25 584	31 816	123 406
2a. Prestations et frais payés	64 392	33 502	39 037	136 931
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	1 614	-7 919	-7 220	-13 525
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	50 723	42 117	52 664	145 504
5 Frais d'acquisition	17 690	10 109	12 430	40 229
6 Autres charges de gestion nettes	4 411	2 518	3 111	10 040
B CHARGES D'ACQUISITION	22 101	12 627	15 540	50 269
7 Produits des placements	2 058	1 565	937	4 560
8 Participation aux résultats	0	0	0	0
C SOLDE FINANCIER	2 058	1 565	937	4 560
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	51 648	29 068	49 328	130 044
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0	0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19 928	12 690	17 441	50 058
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	1 192	-5 836	-7 183	-11 827
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	6 488	3 734	6 604	16 825
D SOLDE DE REASSURANCE	-24 041	-18 480	-32 466	-74 987
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	6 639	12 575	5 595	24 808
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	28 446	7 399	895	36 741
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	26 695	7 169	814	34 677
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	125 382	100 508	46 741	272 630
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	123 876	108 519	53 269	285 664
18 Autres provisions techniques (clôture)	6 687	3 866	10 038	20 590
19 Autres provisions techniques (ouverture)	6 578	3 773	10 730	21 081

Note 26 : Résultat technique 2025 par catégorie ministère

en K€

Rubrique ministère	Catastrophes Naturelles (Cat.27)	Resp. civile générale (Cat.28)	P.J. (Cat.29)	Assistance (Cat.30)	PP diverses (Cat.31)
1 Primes acquises	37 892	2 112	14 433	16 530	457
1a. Primes	40 539	2 110	14 684	17 094	454
1b. Variation des primes non acquises	2 647	-2	251	563	-2
2 Charges des prestations	10 550	-1 505	6 052	10 496	134
2a. Prestations et frais payés	10 844	411	6 391	10 215	21
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-294	-1 916	-339	281	114
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	27 342	3 616	8 381	6 034	322
5 Frais d'acquisition	5 774	274	2 180	2 520	54
6 Autres charges de gestion nettes	1 514	68	546	637	13
B CHARGES D'ACQUISITION	7 288	342	2 726	3 158	67
7 Produits des placements	274	106	211	3	2
8 Participation aux résultats					
C SOLDE FINANCIER	274	106	211	3	2
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	26 558	859	5 047	16 686	207
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0	0	0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	7 577	226	1 874	9 674	7
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-4 322	-1 760	-110	264	33
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	1 751	139	801	1 653	33
D SOLDE DE REASSURANCE	-21 552	-2 254	-2 483	-5 096	-134
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	-1 224	1 127	3 384	-2 216	124
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	6 114	312	2 777	4 426	70
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	3 467	314	2 526	3 863	72
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32 828	881	9 845	3 532	126
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	38 645	2 702	10 184	3 251	12
18 Autres provisions techniques (clôture)	5 523	8 589	0	0	0
19 Autres provisions techniques (ouverture)	0	8 684	0	0	0

Note 26 : Résultat technique 2025 par catégorie ministère

Rubrique ministère	Transports (Cat.34)	Construction		Acceptations (Non vie) (Cat.39)	en K€ Total
		Dommages ouvrages (Cat.35)	RC (Cat.36)		
1 Primes acquises	1 442	550	9 295	25 061	835 712
1a. Primes	1 449	550	9 295	25 061	851 419
1b. Variation des primes non acquises	7	0	0		15 706
2 Charges des prestations	232	671	8 396	20 887	531 655
2a. Prestations et frais payés	327	59	4 679	15 215	502 399
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-95	612	3 717	5 672	29 256
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 209	-121	899	4 174	304 057
5 Frais d'acquisition	216	84	1 383	613	122 712
6 Autres charges de gestion nettes	54	21	346	613	31 318
B CHARGES D'ACQUISITION	270	105	1 729	1 226	154 030
7 Produits des placements	4	57	1 089		13 056
8 Participation aux résultats					0
C SOLDE FINANCIER	4	57	1 089	0	13 056
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	533	176	2 973		319 355
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0		0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	95	5	1 465		166 465
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0		0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-27	168	1 026		-16 798
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0		0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0		0
13 Commissions reçues des réassureurs	84	30	513		40 550
D SOLDE DE RÉASSURANCE	-380	27	31	0	-129 138
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	563	-143	289	2 949	33 945
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	89	0	0		138 594
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	81	0	0		122 888
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	108	3 587	67 302	50 782	871 603
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	203	2 975	63 586	45 248	848 559
18 Autres provisions techniques (clôture)				1 065	166 305
19 Autres provisions techniques (ouverture)				927	160 093

Note 27 : Liquidation des provisions de sinistres

Libellés des comptes	en K€	
	2025	2024
Provisions pour risques en cours	0	179
Prévisions de recours à encaisser	42 444	45 945
Provisions pour sinistres à l'ouverture (11)	848 559	879 852
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs (12)	256 270	257 633
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs (13)	572 611	556 891
BONI/MALI (=11-12-13)	19 679	65 328

Note 28 : Évolution des primes acquises et des sinistres

Libellés des comptes	en K€				
	2021	2022	2023	2024	2025
Exercice 2023					
Règlements	244 888	286 621	137 070		
Provisions	56 626	119 417	238 529		
Total des sinistres (S)	301 514	406 038	375 599		
Primes acquises (P)	459 621	477 127	515 726		
S/P	65,60%	85,10%	72,83%		
Exercice 2024					
Règlements	250 438	319 124	247 629	135 911	
Provisions	51 544	74 079	104 831	203 664	
Total des sinistres (S)	301 982	393 204	352 460	339 575	
Primes acquises (P)	459 661	476 962	516 522	537 200	
S/P	65,70%	82,44%	68,24%	63,21%	
Exercice 2025					
Règlements	254 054	333 770	271 434	249 852	124 113
Provisions	45 403	59 662	75 951	68 569	198 609
Total des sinistres (S)	299 457	393 433	347 385	318 421	322 721
Primes acquises (P)	459 730	477 185	516 650	538 349	577 069
S/P	65,14%	82,45%	67,24%	59,15%	55,92%

Note 29 : Personnel

Libellés des comptes	nb	
	2025	2024
Total personnel commercial	748	728
Direction	2	2
Cadres	111	112
Non cadres	635	614
Total autre personnel	1 010	1 031
Direction	11	13
Cadres	416	407
Non cadres	583	611
TOTAL DU PERSONNEL	1 758	1 759
Membres des organes d'administration	269	287
Rémunérations allouées exercice	269	287
Engagements de retraite		
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		
Membres des organes de direction ou de surveillance	3 045	2 560
Rémunérations allouées exercice	3 045	2 560
Engagements de retraite		
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		

Note 30 : Participation aux résultats techniques et financiers

Nature des indications	en K€					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
I SITUATION FINANCIERE EN FIN D'ANNEE						
a) Fonds d'établissement	46 583	46 583	46 583	46 583	46 247	46 247
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE						
a) Cotisations de l'exercice	626 979	658 021	682 471	735 306	777 834	836 237
b) Résultats avant impôts, amortissements nets, provisions nettes , et participations aux résultats des salariés	34 678	28 371	9 132	39 795	39 376	56 304
c) Impôts sur les sociétés	-9 638	-6 550	52	3 505	6 828	16 106
d) Résultats après impôts, amortissements et provisions	16 539	14 060	4 202	23 788	21 942	30 371
III PERSONNEL						
a) Nombre de salariés (ETP au 31/12)	1 573	1 590	1 626	1 691	1 719	1 717
b) Montant de la masse salariale	107 185	105 813	104 278	115 693	134 204	138 221
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 158	2 926	3 300	2 357	3 681	4 057

4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2025



RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 31 décembre 2025

GROUPAMA GRAND EST
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 STRASBOURG Cedex



Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles
Agricoles du Grand Est

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

EXCO SOCODEC
51, avenue Françoise Giroud
21000 Dijon

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Aux sociétaires
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est
101, route Hausbergen
BP 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit et des Risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur

- la note III de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- le caractère déclaratif de certaines prestations santé exposé dans la note III.1. de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des certificats mutualistes	
<i>Risque identifié et principaux jugements</i>	<i>Notre approche d'audit</i>
Au 31 décembre 2025, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 270 M€ soit 13.7 % du total bilan. Comme indiqué en note III.2. de l'annexe, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur : ▪ la valorisation des actifs détenus par cette dernière, ▪ la valorisation de son activité de réassurance, ▪ la prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central. Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées. Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la	Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à : ▪ Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ; ▪ Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation : ○ Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ; ○ Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ;

caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.	○ Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ; ○ Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ; Enfin, nous avons vérifié que la note III.2. de l'annexe donne une information appropriée.
--	--

Évaluation des provisions pour sinistres non-vie	
<i>Risque identifié et principaux jugements</i>	<i>Notre approche d'audit</i>
Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant de 871,6 M€ (contre 848,6 M€ au 31 décembre 2024), représentent un des postes les plus importants du passif. Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives. L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la partie III.1 de l'annexe. Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents. Pour certains contrats d'assurance, ces estimations incluent une part importante de jugement de la direction, et le choix des hypothèses peut avoir un impact significatif sur le coût ultime des sinistres à la clôture de l'exercice compte tenu d'un plus grand degré d'incertitude inhérente. Cela est particulièrement le cas pour les catégories d'assurance dommages qui sont à déroulement long, notamment les responsabilités	Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants : ▪ Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles pertinents pour l'audit relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ; ▪ Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ; ▪ Apprécier la fiabilité des états produits par la caisse, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ; ▪ Apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions ; ▪ Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni / mali du dénouement) ; ▪ Procéder à une évaluation indépendante de ces provisions pour certaines

civiles automobile et générale, et l'assurance construction. Compte-tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.	catégories de risques d'assurance. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information communiquée dans l'annexe aux comptes annuels.
--	---

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre caisse considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est par votre assemblée générale d'octobre 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 13 mai 2008 pour le cabinet EXCO SOCODEC.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers était dans la 16ème année de sa mission sans interruption et le cabinet EXCO SOCODEC dans la 18ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit et des Risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit et des Risques

Nous remettons au Comité d'Audit et des Risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit et des Risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit et des Risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit et des Risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 13 mai 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXCO SOCODEC



Marine BARDON



Loïc VALICHON

4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 2025



RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 31 décembre 2025

GROUPAMA GRAND EST
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 STRASBOURG Cedex



Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2025**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2025**

Aux sociétaires,
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est
101, route Hausbergen
BP 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt selon les termes de l'article R.322-57 du Code des assurances qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.322-57 du Code des assurances.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 13 mai 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXCO SOCODEC



Marine BARDON



Loïc VALICHON

4.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conditions de rachat et utilisation des Certificats Mutualistes 2025



RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONDITIONS DE RACHAT DES CERTIFICATS MUTUALISTES

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 31 décembre 2025

GROUPAMA GRAND EST
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 STRASBOURG Cedex

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est

**Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions dans
lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés
au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-Sur-Seine cedex

EXCO SOCODEC
51 avenue Françoise Giroud
21000 Dijon

**Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions dans lesquelles
les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice
clos le 31 décembre 2025**

Aux sociétaires,
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est
101, route Hausbergen
BP 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale et en exécution de la mission prévue par l'article L.322-26-9 du Code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2025.

L'autorisation de rachat de certificats mutualistes a fait l'objet d'une résolution spéciale de votre assemblée générale du 17 mai 2024 dont la teneur avait été préalablement soumise et approuvée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Cette résolution porte sur un nombre maximum de certificats mutualistes fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes auto-détenus à la date où ce montant sera arrêté.

Il nous appartient de vérifier les conditions de mise en œuvre des rachats de certificats mutualistes et d'utilisation des certificats auto-détenus au cours de l'exercice 2025.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 13 mai 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXCO SOCODEC



Marine BARDON



Loïc VALICHON

**5- RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
DU 29 MAI 2026**

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 MAI 2026

CAISSE REGIONALE
D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES
DU GRAND EST

Les délégués des Caisses locales Groupama Grand Est se sont réunis le vendredi 29 mai 2026 en Assemblée générale ordinaire à 09h40 au Parc des Expositions et des Congrès de Dijon (21), sur convocation de Monsieur François Schmitt, Président de la Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Partie statutaire :

- 1^{ère} résolution : Approbation du procès-verbal
- 2^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2025
- 3^{ème} résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes
- 4^{ème} résolution : Affectation du résultat
- 5^{ème} résolution : Rémunération des certificats mutualistes
- 6^{ème} résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2027
- 7^{ème} résolution : Indemnités aux Administrateurs
- 8^{ème} résolution : Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes
- 9^{ème} résolution : Non-renouvellement d'un Commissaire aux comptes suppléant
- 10^{ème} résolution : Non-renouvellement d'un Commissaire aux comptes suppléant
- 11^{ème} résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant
- 12^{ème} résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant
- 13^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités

2. Partie informative :

- Actualités du Groupe ;
- Thème de l'Assemblée générale : Groupama Asset Management.

Introduction

Cette année, c'est M. Nicolas Lefèvre, Responsable de secteur en Côte-d'Or et collaborateur de Groupama Grand Est, qui anime l'Assemblée générale ordinaire de la Caisse régionale.

Il communique l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire qui se déroulera en deux temps : une première partie statutaire et une seconde partie plus informative, le tout animé par quelques vidéos, interviews et des échanges avec la salle.

Pour la partie statutaire :

- nous débiterons avec la constitution du Bureau de l'Assemblée générale ;
- puis, le Président, François Schmitt et le Directeur général, Benoît Douxami, commenteront le rapport moral, les faits marquants et les résultats 2025 de la Caisse régionale. Ils donneront également les principales orientations et perspectives pour cette année 2026 ;
- les Commissaires aux comptes présenteront ensuite leurs rapports ;
- après la lecture des résolutions, nous procéderons aux votes ;
- nous proposerons alors un temps pour les questions/réponses.

Pour la partie informative :

- nous aborderons la dimension nationale (résultats et actualités Groupe) avec l'intervention du Président Cools ;
- nous aurons le plaisir d'entendre des intervenants de Groupama Asset Management ;
- puis, nous aurons un second temps d'échanges ;
- enfin, après l'annonce des résultats des votes, nous clôturerons cette Assemblée qui sera suivie d'un buffet déjeunatoire.

Le Président fait part de son plaisir d'être aujourd'hui avec l'ensemble des élus de Groupama Grand Est, pour partager ce rendez-vous annuel qui se tient, cette année, à Dijon.

Il salue les personnes présentes dont :

- M. Stéphane Cools, Représentant de Groupama Assurances Mutuelles et Président de Groupama Centre Atlantique ;
- M. Pierre Martin, Président de Groupama d'Oc ;
- M. Pascal Viné, Directeur Relations Institutionnelles et Orientations Mutualistes ;
- M. Jean-Luc Wibratte, ancien Président de Groupama Grand Est ;
- M. Michel Habig, ancien Président de Groupama Alsace ;
- Mme Marine Bardon et M. Loïc Valichon, Commissaires aux comptes.

Nous aurons deux intervenants de Groupama Asset Management, Mme Mirela Agache-Durand, Directrice générale, et M. Christophe Morel, Chef économiste.

Le Président salue également les Présidents de Caisse locale, anciens et nouveaux, ainsi que les élus et collaborateurs participant à cette Assemblée générale.

Il profite de cet instant statutaire pour remercier très chaleureusement les Présidents sortants cette année, pour leur engagement et tout le travail déployé durant leur mandat.

Il accueille également les nouveaux Présidents de Caisse locale qui ont pris leur fonction au cours de cette année et leur souhaite la bienvenue.

Constitution du bureau

Le Président ouvre la séance et fait procéder à la nomination de deux assesseurs :

- Mme Carole Schoor, Présidente de la Caisse locale St-Amon (54) ;
- et M. Dominique Salomon, Président de la Caisse locale Monts de Levier (25).

Puis, il propose d'en assumer la présidence et de nommer comme secrétaire de séance, M. Benoît Douxami.

Quorum

Il rappelle que selon l'article 33 des statuts de notre Caisse régionale, l'Assemblée générale ordinaire délibère valablement si le **quart** au moins des membres la composant est présent ou représenté, soit **60** Caisses locales sur un total de **238**.

Or, **212** Caisses locales sont présentes ou représentées.

Le quorum étant largement atteint, notre Assemblée générale ordinaire peut délibérer valablement.

(...)

Le Directeur général donne lecture des résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

1^{ère} résolution : Approbation du procès-verbal

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée générale mixte de Groupama Grand Est du 13 mai 2025, en approuve la rédaction sans observation.

Résultat du vote :

212..... voix pour

0..... voix contre

0..... abstention

2^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2025

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale :

- donne quitus aux Administrateurs de leur gestion ;
- donne décharge de leurs mandats aux Commissaires aux Comptes.

Résultat du vote :

211..... voix pour

0..... voix contre

1..... abstention

3^{ème} résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article R 322-57 du Code des assurances d'une part et sur les contrats d'assurance visés à l'article R 322-57-IV-2 du Code des assurances d'autre part, prend acte des conclusions de ces rapports et en approuve les termes.

Résultat du vote :
212..... voix pour
0..... voix contre
0..... abstention

4^{ème} résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2025, soit 30 370 697,07 euros, par dotation :

- à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 16 des statuts) soit 3 037 070,00 euros ;
- à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 16 des statuts), soit 1 518 535,00 euros ;
- au compte de report à nouveau pour 25 815 092,07 euros.

Résultat du vote :
211..... voix pour
0..... voix contre
1..... abstention

5^{ème} résolution : Rémunération des certificats mutualistes

Dans le cadre de la commercialisation des certificats mutualistes, l'Assemblée générale décide de verser une rémunération globale de 1 620 476,35 euros, soit un taux de rendement brut avant prélèvements sociaux de 3,8 %, par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

L'Assemblée générale décide par ailleurs que le paiement de la rémunération sera effectué conformément au choix du sociétaire.

Résultat du vote :
212..... voix pour
0..... voix contre
0..... abstention

6^{ème} résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2027

L'assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de l'émission de 45,2 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 18 mai 2016, ceci en application du programme de rachats de l'année 2027 ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2027

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

Les certificats mutualistes rachetés et auto-détenus pourront être conservés, cédés, ou annulés par la Caisse.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de

leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale sont annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2027 et impact sur la solvabilité de l'entreprise

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés en vue d'une détention par l'émetteur au titre de 2027 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2027 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2027 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2027 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés en vue d'une détention de certificats mutualistes par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir plus de 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

En tant que de besoin pour assurer la liquidité de ces titres, l'assemblée générale autorise en outre le conseil d'administration à traiter, au cours d'un même exercice, des demandes de rachats au-delà de 10 % du montant du total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur, sous réserve que l'exigence réglementaire d'auto-détention susmentionnée de 10 % ne soit pas dépassée.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2027, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2027 sera de 0 point par rapport à un taux estimé de 340,1 % avant rachat.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2027, pour les rachats au titre de l'année 2027.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2027 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2027 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2027 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2028 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2027.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2027 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2027, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2027 comme suit :

- au 30 juin 2027 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2027 ; et
- au 31 décembre 2027 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2028.

Résultat du vote :

212..... voix pour

0..... voix contre

0..... abstention

7^{ème} résolution : Indemnités aux Administrateurs

L'Assemblée générale approuve pour l'exercice 2025 le remboursement des frais de déplacement et le versement d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'administration, soit 268 868 euros.

Pour l'exercice 2026, l'Assemblée générale autorise le remboursement des frais de déplacement et le montant maximal d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'administration à 335 000 euros.

Résultat du vote :

212..... voix pour

0..... voix contre

0..... abstention

8^{ème} résolution : Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes

L'Assemblée générale prend acte de la fin du mandat de Commissaire aux comptes d'Exco-Socodéc et de la non-possibilité de renouvellement de son mandat, conformément à l'obligation

de rotation applicable au collège actuel des commissaires aux comptes, telle qu'issue des dispositions de l'article L821-45 du Code de commerce et décide de ne pas le remplacer.

Elle prend acte en conséquence de l'atteinte par PricewaterhouseCoopers Audit, devenu Commissaire aux Comptes unique, de la durée légale maximale du mandat (16 ans pour les Commissaire aux Comptes unique) et corrélativement de la fin du mandat de ce dernier. Cette situation résulte des dispositions différenciées applicables selon le nombre de Commissaires aux comptes en fonction.

Elle décide de nommer Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes unique de Groupama Grand Est à compter de l'exercice 2026, pour une durée de 6 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer, en 2032, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031. Cette nomination est réalisée conformément aux dispositions prévues à l'article L821-40 du Code de commerce et à l'article 16 du règlement Audit : en application des dispositions du 2 de l'article 16 du règlement Audit et à l'issue d'une procédure d'appel d'offres conforme au 3 de l'article précité.

Résultat du vote :

211..... voix pour

1..... voix contre

0..... abstention

9^{ème} résolution : Non-renouvellement d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat de M. Xavier Crépon, Commissaire aux comptes suppléant, est arrivé à échéance, décide, en application de l'article L 821-40-I alinéa 3 du Code de commerce, de ne pas le renouveler.

Résultat du vote :

212..... voix pour

0..... voix contre

0..... abstention

10^{ème} résolution : Non-renouvellement d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat de Mme Isabelle Marcou, Commissaire aux comptes suppléant, est arrivé à échéance, décide, en application de l'article L 821-40-I alinéa 3 du Code de commerce, de ne pas le renouveler.

Résultat du vote :

212..... voix pour

0..... voix contre

0..... abstention

A la demande du Président, les deux candidats au poste d'Administrateur de la Caisses régionale se présentent :

Tout d'abord, M. Yannis Baltzer, indique qu'il est Administrateur de la Caisse locale Hochfelden et environs et élu à la Fédération Groupama d'Alsace. Il est agriculteur, marié et père de deux enfants.

Il est également maire de sa commune depuis peu. Il souhaite s'engager davantage à Groupama pour qui, c'est une belle maison.

Puis, M. David Doyer informe qu'il est Président de la Caisse locale de Bligny Pouilly et qu'il est le nouveau Président de la Fédération Groupama de Côte-d'Or. Il est agriculteur en polyculture et élevage. Il est très attaché à la marque Groupama depuis longtemps et il est prêt à porter haut et fort les couleurs de Groupama.

Le Président demande que les urnes circulent dans la salle.

11^{ème} résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration de la Fédération d'Alsace, nomme en qualité d'Administrateur, Monsieur Yannis Baltzer, Administrateur de la Caisse locale de Hochfelden et environs, en remplacement de Monsieur Gilles Theilmann, atteint par la limite d'âge, pour la durée restante du mandat de la 1^{ère} série sortante, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2031 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Résultat du vote :

196..... voix pour

3..... voix contre

10..... abstention

12^{ème} résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration de la Fédération de Côte-d'Or, nomme en qualité d'Administrateur, Monsieur David Doyer, Président de la Caisse locale de Bligny Pouilly, en remplacement de Monsieur Jean-Luc Faudot, démissionnaire, pour la durée restante du mandat de la 2^{ème} série sortante, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2027 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Résultat du vote :

165..... voix pour

30..... voix contre

14..... abstention

13^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires.

Résultat du vote :

212..... voix pour

0..... voix contre

0..... abstention

(...)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée générale ordinaire à 12 h 55.

Signatures :

M. François Schmitt, Président

M. Benoît Douxami, Secrétaire de séance



Mme Carole Schoor, Assesseur

M. Dominique Salomon, Assesseur

6- ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

A Schiltigheim, le 07 Juillet 2026



Benoît DOUXAMI

Directeur Général